



PRÉFACE

En Belgique, dans le monde politique et bien au-delà, la couleur bleue est traditionnellement associée à la famille libérale. Mais pourquoi et depuis quand ? C'est une des questions le plus fréquemment posées au service historique et archivistique du *Centre Jean Gol*.

Le *carnet* que vous êtes sur le point de parcourir fournit désormais une réponse à cette double interrogation. Comme vous pourrez le découvrir, c'est une longue histoire qui débute en 1876-1877.

A travers cette chronique du bleu libéral belge, Joseph Tordoir, historien-archiviste du *Centre Jean Gol*, vous invite aussi à revivre quelques grands moments de l'histoire de notre parti, mélange de traditions et de modernité.

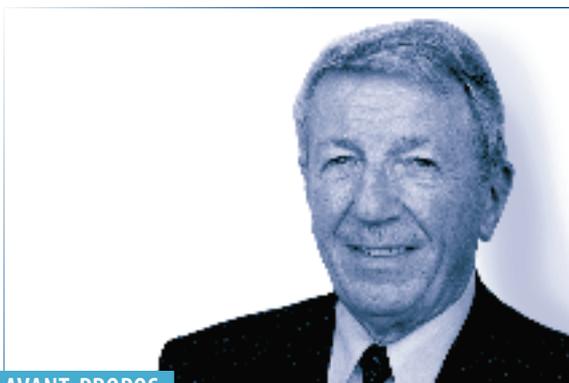
En tant que Président du *Mouvement Réformateur*, formation héritière d'une longue tradition politique, mais aussi en tant que Président du *Centre Jean Gol*, je ne puis accueillir qu'avec plaisir la parution de cette publication qui est manifestement appelée, par son sujet, sa conception et la richesse de sa documentation iconographique, à être chaleureusement accueillie par tous nos militants.

Développée à côté de la série des *cahiers* du Centre Jean Gol, celle des *carnets* est tout particulièrement dédiée à la diffusion de travaux historiques du type de celui qui vous est présenté aujourd'hui.

L'histoire, l'histoire de notre Mouvement, notre histoire, poursuit sa marche et, grâce à vous, elle n'est pas près de s'arrêter.

Didier REYNDERS

Président du Mouvement Réformateur



AVANT-PROPOS

Parmi les missions du Centre Jean Gol figure d'abord celle de sauvegarder et d'enrichir la mémoire du parti libéral. Journaux, archives, publications diverses et outils de communication plus récents sont recueillis, classés, mis à disposition, non seulement pour les érudits et les chercheurs spécialisés, mais aussi et, à mes yeux, surtout pour que chacun, par un retour sur les origines, les traditions, les combats, puisse mieux se situer dans les long et moyen termes, distinguer le fondamental du passager, dégager les valeurs essentielles du mouvement et ainsi tracer avec plus de pertinence les trajectoires futures.

A cet égard, le sujet ici proposé peut paraître léger. Il a d'ailleurs été choisi – pourquoi s'en cacher ? – pour le plaisir de nos sympathisants.

Cela dit, il est moins futile qu'il n'en a l'air.

D'abord, il montre la richesse, notamment iconographique, de nos collections. C'est la première publication importante qui en témoigne depuis la renaissance du centre d'études.

Ensuite, nous reportant plus de cent ans en arrière, il fait apparaître la permanence de nos combats pour la liberté de pensée, la tolérance, l'émancipation du plus grand nombre, et nous engage à les poursuivre.

Il devrait enfin contribuer à rassembler davantage encore nos militants autour d'un symbole simple, mais enrichi de tout ce qu'il a coloré ensuite.

Au passage, on remarquera que cet atout efficace nous a été offert par le leader de nos adversaires politiques les plus déterminés et que certains libéraux firent la fine bouche. Petite leçon d'humilité politique à méditer.

Bonne lecture !

Arthur BODSON

Administrateur délégué du Centre Jean Gol



INTRODUCTION

Suite aux élections législatives du mois de juin 1876, dans le cadre desquelles de nombreuses fraudes électorales furent commises par des représentants de l'opinion catholique, le député Jules Bara, ancien ministre de la Justice, président de la *Fédération des Associations Libérales*, réclama du gouvernement la mise en œuvre d'une réforme profonde des lois électorales belges. S'appuyant sur deux assemblées majoritairement composées de parlementaires catholiques, le ministre des Finances Jules Malou, chef de cabinet – nous dirions aujourd'hui Premier Ministre –, promit de légiférer rapidement en la matière. Le 16 janvier 1877, il communiqua à la Chambre le texte d'un premier projet de loi destiné à assurer le secret du vote ainsi que la répression des fraudes électorales. Le 19 avril suivant, ce texte, révisé après examen de la section centrale de cette assemblée et intervention de son principal auteur, fit l'objet d'un rapport officiel, le cabinet conservateur ayant décidé d'en adopter les conclusions. Successivement examiné par la Chambre et le Sénat durant les mois de mai et de juin, le projet de loi amendé fut définitivement voté par la Chambre en sa séance du 7 juillet 1877. Deux jours plus tard, il parut dans les colonnes du *Moniteur Belge*.

Jules Bara (1835-1900) (Coll. Bergé).

Né à Tournai en 1835, Jules Bara représentait l'arrondissement électoral de Tournai au sein de la Chambre des représentants depuis le mois de septembre 1862. Ministre de la Justice du mois de novembre 1864 au mois de juillet 1870, il avait été appelé à exercer la présidence de la *Fédération des Associations Libérales* créée en 1875. Figure dominante du libéralisme belge, spécialisé dans les questions relatives à l'indépendance du pouvoir civil, Bara s'intéressa aussi à la répression des fraudes électorales et poussa le gouvernement catholique à légiférer en la matière. A la suite des élections législatives du mois de juin 1878, il abandonna la présidence de la *Fédération* pour le portefeuille ministériel de la Justice. Il le garda jusqu'en juin 1884. Nommé Ministre d'Etat à la même époque, il ne fut écarté de la Chambre qu'en octobre 1894. Il siégea ensuite au sein du Sénat en tant que sénateur provincial du Hainaut du mois de novembre 1894 au jour de son décès, le 26 juin 1900.

POUR ASSURER LE SECRET DU VOTE

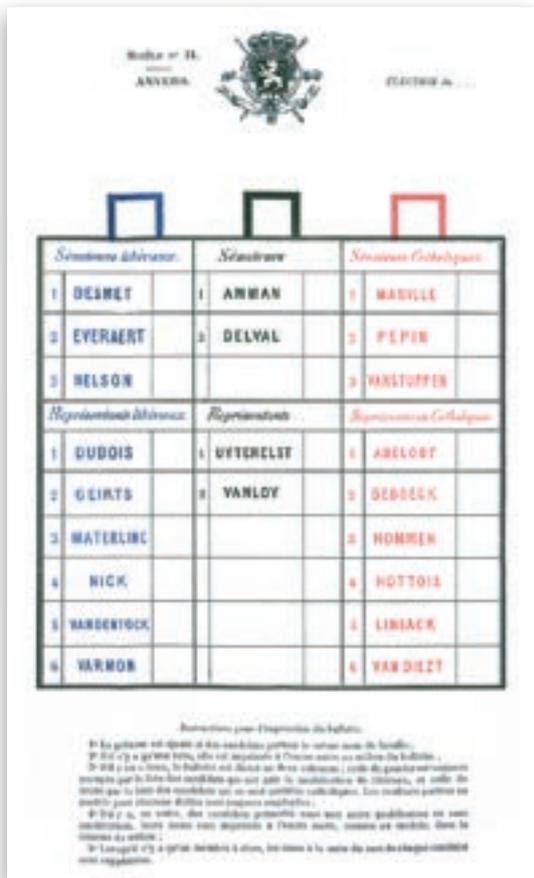
La loi sur le *secret du vote et sur les fraudes électorales*, qui ne comportait pas moins de 66 articles, allait profondément bouleverser les usages politiques. Parmi les nombreuses innovations, retenons principalement, la création du *couloir électoral* – à savoir l'aménagement d'un isolement dans la salle des votes – ainsi que l'usage du bulletin de vote imprimé. C'est ce bulletin de vote imprimé qui doit retenir ici toute notre attention. En effet, l'article 9 du nouveau texte législatif précisait qu'à l'expiration du terme légal de présentation des candidats aux élections législatives, les membres du bureau principal, siégeant au chef-lieu de l'arrondissement électoral concerné, devaient, pour la première fois de notre histoire nationale, procéder à l'impression de bulletins de vote en respectant une série de règles très précises sur lesquelles nous reviendrons. En fait, jusqu'alors, on avait employé des *bulletins autographes*, sur lesquels l'électeur devait faire apparaître, sous une forme manuscrite, les noms des candidats auxquels il désirait accorder son soutien. Le jour de l'élection, l'électeur déposait son bulletin dans une urne sous les yeux des membres du bureau électoral. A l'occasion de scrutins très disputés, quelques personnalités influentes pouvaient modifier le cours des choses en faisant distribuer aux électeurs, préalablement au vote, des bulletins déjà rédigés que quelques observateurs avertis étaient à même de reconnaître lors du vote ou du dépouillement. D'où la nécessité de réformer une législation qui ne garantissait pas du tout l'indépendance de l'électeur.

Le ministère catholique poussa la réforme encore plus loin en manifestant la volonté de faciliter davantage l'exercice du droit électoral. L'article 10 du nouveau texte de loi stipulait que les candidats présentés ensemble et formant une liste complète voyaient leurs patronymes regroupés dans une même colonne, en ordre alphabétique, et ce pour chaque assemblée législative (Chambre et Sénat). Les noms des candidats au Sénat devaient toujours figurer avant ceux des candidats à la Chambre. A leur demande, les candidats pouvaient faire figurer leur qualification de parti en tête de leur colonne, soit libéraux, soit catholiques. L'article 11 ajoutait que chaque colonne devait être imprimée dans une couleur différente conformément à une règle stricte.

S'il n'y avait qu'une seule liste de candidats, les noms devaient être imprimés à l'encre noire dans une colonne placée au milieu du bulletin de vote. Si deux listes étaient en présence, le bulletin devait comporter deux colonnes, la gauche du bulletin devant toujours être occupée par la liste formée des candidats libéraux, la droite par celle des candidats catholiques. La couleur noire était laissée aux candidats se présentant en dehors des deux courants politiques traditionnels. Ajoutons que le 26^{ème} article de la loi créait une case de tête, surmontée d'un rectangle imprimé dans la même couleur que celle utilisée par les candidats, case permettant à l'électeur de donner facilement son suffrage à tous les candidats d'une même liste. Insistons sur le fait que ces bulletins colorés ne devaient pas être employés pour les élections provinciales et communales, la couleur noire étant la seule utilisée à ces deux niveaux.

LE BLEU ET LE CARMIN

Si les libéraux, siégeant dans l'opposition, discutèrent longuement le contenu de différents articles du projet de loi essentiellement préparé par Jules Malou, la question de l'emploi de couleurs sur les bulletins de vote ne suscita que très peu de commentaires. En fait, l'idée n'avait été introduite que tardivement puisqu'elle avait dû faire l'objet d'un amendement spécial du gouvernement au texte du premier projet de loi déposé en janvier 1877. Présentée et discutée par la section centrale de la Chambre, elle allait de pair avec celle de la localisation désormais invariable des listes de parti sur les bulletins de vote officiels. Rapidement pressentis pour occuper la colonne de gauche, les candidats libéraux s'étaient tout d'abord vu attribuer la couleur rouge, le noir étant réservé aux candidats catholiques et le jaune aux candidats indépendants. Cette attribution de la couleur rouge avait été jugée fort peu opportune, en raison de son utilisation en France durant *la Terreur* et les grands épisodes révolutionnaires, la Commune de Paris notamment. Dès avant le 19 avril 1877 et la présentation officielle du rapport de la section centrale, on décida finalement de faire apparaître en bleu les noms des candidats libéraux, en carmin ceux des candidats catholiques et en noir ceux des candidats indépendants.



Le modèle type du nouveau bulletin vote imprimé, destiné à être utilisé dans le cadre des élections législatives

UNE COULEUR IMPOSÉE

De toute évidence, les libéraux n'avaient été pour rien dans le choix des couleurs que nous venons d'évoquer. Le principe même de l'utilisation de couleurs particulières avait d'ailleurs heurté quelques-uns de leurs parlementaires. L'avocat Henri Bockstael*, qui représentait l'arrondissement de Mons à la Chambre depuis le mois de juin 1874, s'était déclaré franchement opposé à son application qui selon lui donnait une assez piètre image du corps électoral belge. Qu'allait-on penser à l'étranger des électeurs censitaires belges qui pour émettre un vote correct avaient besoin

* BOCKSTAEEL, Henri, (1833-1898), docteur en droit, député libéral de l'arrondissement de Mons (1874-1886).

d'un bulletin de vote imprimé, devaient voir apparaître le nom du parti des candidats, désiraient pouvoir identifier ceux-ci grâce à leur place sur le bulletin et qui en plus manifestaient encore le besoin de disposer de couleurs différentes pour lever leurs derniers doutes ? Les électeurs belges étaient-ils si peu intéressés à la chose politique ? Étaient-ils illettrés et, qui plus est, incapables de discerner leur gauche de leur droite ? Nulle part ailleurs en Europe on n'avait jusqu'alors été obligé d'utiliser de telles techniques électorales, preuves flagrantes d'incapacité.

Les députés libéraux bruxellois Ernest Allard et Henri Bergé partageaient l'opinion de leur collègue montois. Bergé, professeur de chimie industrielle à l'Ecole Polytechnique de l'Université de Bruxelles – et Grand Maître du *Grand Orient de Belgique* –, souligna également le caractère coûteux de l'initiative tout en évoquant très caustiquement son inutilité si un électeur atteint de daltonisme bi- ou poly-chromatique avait à émettre un vote. Il avait de plus ajouté " qu'il y avait danger à classer les électeurs par groupes colorés, qui allaient adopter des drapeaux particuliers, non pas des drapeaux allégoriques, mais de véritables drapeaux destinés à devenir des étendards de révolte appelés à donner lieu à des conflits regrettables ". Prévoyant que les états-majors politiques n'hésiteraient pas à conseiller à leurs amis d'arborer leur couleur de référence, Bockstael, quant à lui, envisageait avec frayeur une " guerre des couleurs ", évoquant notamment la " guerre des roses " qui autrefois avait déchiré la Grande-Bretagne. Ces quelques interventions n'avaient néanmoins guère suscité de réactions sur les bancs libéraux et Jules Malou s'était personnellement chargé de réfuter les arguments de ces parlementaires en se prévalant de la nécessité de faciliter l'exercice du droit de vote. Les couleurs employées – le bleu et le carmin – avaient, qui plus est, été spécialement choisies parce qu'elles n'avaient alors aucune valeur symbolique dans le monde politique belge. C'était en fonction de cette volonté délibérée que Malou avait d'ailleurs décidé de ne pas attribuer aux candidats catholiques le jaune – la couleur du pape –, le violet – celle des évêques –, ou le noir – couleur évoquant la soutane des curés. Quant au risque de voir la vie politique belge se résumer à l'affrontement de drapeaux de couleurs différentes, Malou se refusait à le prendre en considération et de conclure caustiquement

que n'ayant jamais vu de roses bleues, il ne craignait aucunement une version belge du conflit qu'Henri Bockstael avait évoqué dans le cadre de son intervention.



Henri Bergé (1835-1911) (Coll. Bergé).

Ce chimiste renommé siégeait à la Chambre depuis le mois d'août 1870. Son mandat parlementaire lui fut renouvelé jusqu'en mai 1884. Il siégea encore au sein de cette assemblée du mois de juin 1892 au mois d'octobre 1894. Membre du conseil communal de Schaerbeek de janvier 1870 à décembre 1884, il fut échevin de l'Instruction Publique (1876-1878) de cet important faubourg de la capitale. Membre depuis 1857 de la loge maçonnique bruxelloise des Vrais Amis de l'Union et du Progrès Réunis, il en fut le Vénérable Maître (1872-1873 / 1874-1875 / 1878-1881 / 1885-1888). Il assumait aussi la charge de Grand Maître National du Grand Orient de Belgique (1875-1877 / 1881-1883 / 1896-1898).

Les libéraux ... siègent à gauche

En France, à l'époque de notre indépendance nationale, dans les hémicycles parlementaires, les groupes d'élus appartenant à une même opinion siégeaient l'un à côté de l'autre, de la droite à la gauche du président de l'assemblée. On pouvait alors parler de l'extrême-droite, de la droite, du centre droit, du centre gauche, de la gauche et de l'extrême-gauche de l'assemblée parlementaire. En fonction d'une sorte de convention tacite, les élus les plus conservateurs étaient toujours conviés à s'asseoir dans la partie droite de l'hémicycle, les autres s'installant dans sa partie gauche. Cet usage inspira nos premiers parlementaires qui l'adoptèrent quasi automatiquement. Les élus catholiques siégèrent à droite, les élus libéraux à gauche, tout comme l'avaient déjà fait en France les groupes politiques se qualifiant de libéraux. En Belgique, avant la création du Parti de la Liberté et du Progrès (PLP) en octobre 1961, on parla de la gauche libérale et même des gauches libérales à l'époque où la famille libérale était encore divisée entre libéraux doctrinaires et progressistes.

Un bleu différent de celui des Vonckistes et des républicains français

Certains ont cru que l'emploi de la couleur bleue par les milieux libéraux belges découlait de l'usage de cette même couleur, à l'époque de la Révolution brabançonne de 1789, par les Vonckistes, à savoir les démocrates dont les engagements découlaient de leur adhésion à la Philosophie des Lumières. Il paraît clair qu'avant l'année 1877, les libéraux belges, en tant que tels, n'avaient jamais utilisé cette couleur dans le cadre de leurs manifestations et qu'il n'existe donc pas de filiation directe dans la transmission de cet usage symbolique. Par ailleurs, c'était surtout en France que le substantif avait été utilisé. A l'époque de la Terreur (1793), principalement en Bretagne, *les Bleus* de la Garde Nationale – référence à la couleur des uniformes – avaient été combattus par *les Blancs*, les chouans royalistes, au drapeau blanc orné d'un cœur et d'une croix de couleur rouge (le Sacré-Coeur de Jésus). Pas plus que la précédente, cette symbolique-là n'avait eu d'héritière en Belgique.

Le bleu azur des Maçons ?

Comme nous l'avons souligné, quelques parlementaires libéraux s'opposèrent à l'idée de l'utilisation de bulletins électoraux colorés mais leur réaction fut plus que mesurée. En fait, en proposant d'attribuer la couleur bleue aux candidats de l'opinion libérale, Jules Malou avait peut-être subtilement réussi à séduire d'éventuels opposants. A cette époque, un grand nombre de parlementaires et d'hommes politiques libéraux appartenaient aux milieux maçonniques, milieux au sein desquels l'expression *loge bleue* était déjà employée pour désigner les loges symboliques des trois premiers degrés placées sous l'obédience du *Grand Orient de Belgique*. Tous les maçons reçus à la maîtrise – le 3^{ème} degré – étaient amenés à porter soit un tablier décoré notamment d'un liseré de couleur bleu azur, soit un baudrier de la même couleur orné de figures symboliques. Dans la loge maçonnique à laquelle appartenaient notamment Ernest Allard, Henri Bergé et Jules Bara, ce bleu azur, depuis les premières décennies du XIX^e siècle, symbolisait principalement la sagesse. Dès lors, la sympathie que de très nombreux libéraux avaient jusque-là accordée à la couleur bleue peut sans doute expliquer la faible opposition manifestée au projet de Jules Malou, tant sur les bancs de la gauche parlementaire que dans les colonnes de la presse libérale.



Ernest Allard (1840-1878) (Coll. Bergé).

Cet avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles siégeait au sein de la Chambre depuis le mois d'avril 1876. Membre du conseil communal de la Ville de Bruxelles depuis le mois de janvier 1871, il fut échevin ad interim de l'Instruction Publique (1877-1878). Il disparut prématurément le 7 août 1878, atteint d'une maladie incurable. Membre depuis 1868 de la loge maçonnique bruxelloise des Vrais Amis de l'Union et du Progrès Réunis, il était devenu le Vénérable Maître de cet atelier durant l'année 1875.



Un baudrier maçonnique (XIX^e s.) (Coll. privée).

Même si, comme nous venons de le rappeler, plusieurs libéraux influents se montrèrent quelque peu récalcitrants à l'idée de l'utilisation de couleurs particulières sur les bulletins de vote officiels, les militants libéraux furent ceux qui assimilèrent le plus rapidement cette nouveauté et qui décidèrent d'associer leur couleur électorale à tous les aspects de la vie de leur famille politique. Le cours des événements permit vraiment à la couleur bleue d'acquérir une popularité extraordinaire en très peu de temps.

PREMIER USAGE DANS L'ARRONDISSEMENT DE VIRTON

En fonction de la législation électorale qui prévoyait le renouvellement par moitié des Chambres législatives, lorsque la nouvelle loi que nous venons d'évoquer fut publiée au *Moniteur Belge*, les premières élections législatives organisées sur une grande échelle ne devaient pas intervenir avant le mois de juin 1878. Suite à un décès et à une démission, des élections partielles à la Chambre et au Sénat durent cependant être organisées dans l'arrondissement de Liège, le 4 février 1878. L'opinion catholique ayant décidé de ne pas présenter de candidats, on n'avait pas été forcé d'employer des couleurs spécifiques dans le cadre du scrutin. Quelques semaines plus tard, un nouveau scrutin partiel fut organisé dans l'arrondissement de Virton suite au décès du député catholique Joseph Dubois. Le 28 février 1878, le libéral Arthur d'Hoffschmidt – conseiller provincial et ancien membre de la Députation permanente de la Province du Luxembourg – disputa en vain au comte Louis de Brierly le siège laissé vacant par le défunt. Ce fut dans le cadre de cette élection que les couleurs bleue et carmin furent utilisées pour la première fois, mais le résultat du scrutin n'enthousiasma guère les libéraux virtonais.



Arthur d'Hoffschmidt (1837-1893) (Coll. privée).

Il fut le premier candidat libéral dont le nom, dans le cadre d'une élection législative (février 1878), fut imprimé en bleu sur un bulletin de vote.

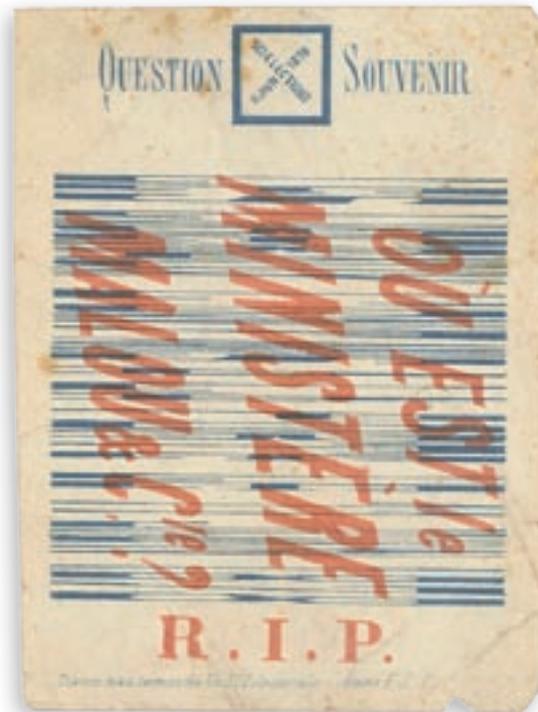
LA VICTOIRE DU MOIS DE JUIN 1878

Les 11 et 18 juin 1878, des élections législatives furent organisées dans un grand nombre de circonscriptions électorales. Unis sur le thème de la révision de la loi scolaire de 1842, les libéraux s'imposèrent sans lutte dans les arrondissements de Liège, Mons, Thuin, Tournai, Ath et Philippeville. Parallèlement, ils sortirent vainqueurs des scrutins organisés dans ceux de Bruxelles, Verviers, Huy, Waremme, Nivelles, Charleroi, Soignies, Anvers, Gand et Bruges. L'opinion libérale gagna 15 sièges à la Chambre, y disposant désormais d'une majorité de 11 voix, et 5 sièges au Sénat, y renversant également la majorité catholique. La victoire libérale entraîna la chute du ministère Malou et permit l'arrivée aux affaires d'un nouveau ministère libéral, homogène, dirigé par Walthère Frère-Orban*, après huit années de domination catholique. Ce fut évidemment dans les circonscriptions électorales où candidats catholiques et libéraux s'affrontèrent, là où on employa donc les bulletins colorés, que les libéraux utilisèrent principalement la couleur bleue comme signe d'identification, mais celle-ci avait déjà été adoptée un peu partout à l'échelle nationale.

Nous pouvons citer quantité d'exemples en nous référant à la presse politique de l'époque. En différents lieux de la province de Liège, dès la fin mai, à l'occasion des élections provinciales, les boutonniers des militants libéraux furent notamment ornés de "rubans bleus". Les bulletins colorés n'existaient pas au niveau provincial, mais la campagne électorale législative battait déjà son plein. Ainsi, pour célébrer la victoire de leurs amis du canton de Spa, plus de 150 libéraux verviétois "portant à la boutonnière les couleurs du bulletin libéral, c'est-à-dire une décoration bleue" se donnèrent rendez-vous à Spa pour y festoyer toute une nuit. Dès le matin du 11 juin suivant, de nombreuses Verviétoises avaient tenu à supporter le combat de leur mari en portant des robes bleues. Un correspondant verviétois de *l'Echo du Parlement* estimait que le bleu avait "définitivement reçu le baptême libéral". Ce même chroniqueur avait eu l'occasion de constater que "la couleur bleue, devenue la couleur libérale, avait fait fureur en ville" et que de nombreux petits commerçants, sentant l'aubaine, "s'étaient empressés de mettre en vente de

petits bouquets de fleurs bleues". Les zéloteurs du *Denier des Ecoles libérales de Verviers* avaient quant à eux récolté près de 145 francs – somme importante pour l'époque – en vendant aux électeurs libéraux des petits rubans colorés. Cette mise en avant de la couleur bleue et du bluet, s'était quasiment généralisée, les électeurs ouvertement acquis à la cause libérale n'ayant pas hésité à se présenter au bureau de vote la boutonnière décorée.

*FRERE-ORBAN, Walthère (1812-1896), docteur en droit, député libéral de l'arrondissement de Liège (1847-1894), ministre de 1847 à 1852, 1857 à 1870 et 1878 à 1884. Chef de Cabinet (premier Ministre) de 1868 à 1870 et de 1878-1884.



Carton souvenir, coloré, édité par les libéraux à la suite des élections législatives du mois de juin 1878. Le ministère Malou est mort ! (Coll. privée).

LE PREMIER GRAND BANQUET BLEU

Dans les jours qui suivirent le scrutin victorieux et la constitution d'un ministère libéral dirigé par Walthère Frère-Orban, l'*Association Libérale et Union Constitutionnelle de Bruxelles* prit l'initiative d'inviter les délégués des différentes associations libérales du pays à participer à un grand banquet organisé à Bruxelles "à l'occasion du triomphe du parti libéral" le dimanche 30 juin 1878 dans la salle du *Marché Bazar*. Cette salle, également désignée sous le nom de *Bazar du Temple*, était d'une grandeur impressionnante, comportant apparemment un rez-de-chaussée et deux étages. Elle était implantée entre le boulevard du Hainaut (actuellement Maurice Lemonnier) et celui du Midi. Cet endroit public avait été choisi avec l'aval de Jules Malou, chef du cabinet démissionnaire, qui ne s'était pas du tout opposé à ce que ses adversaires y célébrent sa propre chute ainsi que celle de ses collègues du gouvernement. L'organisation de ce banquet monstre avait été confiée à deux libéraux bruxellois : Dustin et Kervand.

A la date convenue, près de 5.600 convives – *La Chronique* en dénombra exactement 5.578 –, dont au moins 800 femmes groupées dans des galeries réservées à leur usage, participèrent à ces agapes. Les hommes portaient l'habit noir et la cravate blanche. Les tables destinées à accueillir les participants, mises bout à bout, s'étendaient sur plus de 3 kilomètres ! Pour aménager certains coins du hall central, on avait eu recours aux décors du *Théâtre Flamand*, prêtés pour l'occasion. Jamais banquet en Belgique n'avait réuni autant d'invités et pourtant près de 800 souscriptions avait dû être refusées... Le droit d'entrée avait été fixé à 6 francs, somme qui donnait droit au repas préparé par la maison Cayron, ainsi qu'à une demi-bouteille de vin. La préparation du repas nécessita la mise à disposition de 600 kg de saumon, tout comme le sacrifice de 2.000 homards, de 1.500 poulardes et de 800 canetons. Dès le vendredi 28 juin, la glace destinée à frapper les bouteilles de champagne, formant un bloc de 64 m³ amené de Norvège, fut exposée au milieu de la place Sainte-Catherine. *La Manufacture Royale de Coutellerie Namuroise*, connue sous le nom de *Maison Licot*, avait prêté les 11.000 couteaux destinés à être employés durant le repas. Il avait encore fallu trouver 16.000 verres et près de 15.000 assiettes.

Environ 300 garçons de table oeuvrèrent durant le dîner – certains complètement ivres – tout comme quelque 500 commissaires chargés de veiller au bon déroulement de la journée. Les membres présents du cabinet libéral (Bruno Renard, Charles Graux, Pierre Van Humbeeck et Jules Bara) avaient été installés dans une loge spéciale entièrement tapissée de velours bleu, tout comme l'orchestre dirigé par Fritz Sennewald, formé de 120 musiciens, placé au premier étage et chargé de l'animation musicale. Un trophée allégorique de 7m de hauteur – œuvre notamment due au peintre Reinheimer –, figurant principalement la liberté mettant en fuite un *Bazile* agitant le *Syllabus* du Pape Pie IX, dominait l'immense rideau de plantes ornementales placé derrière la table d'honneur, tandis qu'une grande statue de Saint-Michel terrassant le dragon – symbolique chère aux Bruxellois –, trônait par ailleurs devant celle-ci.

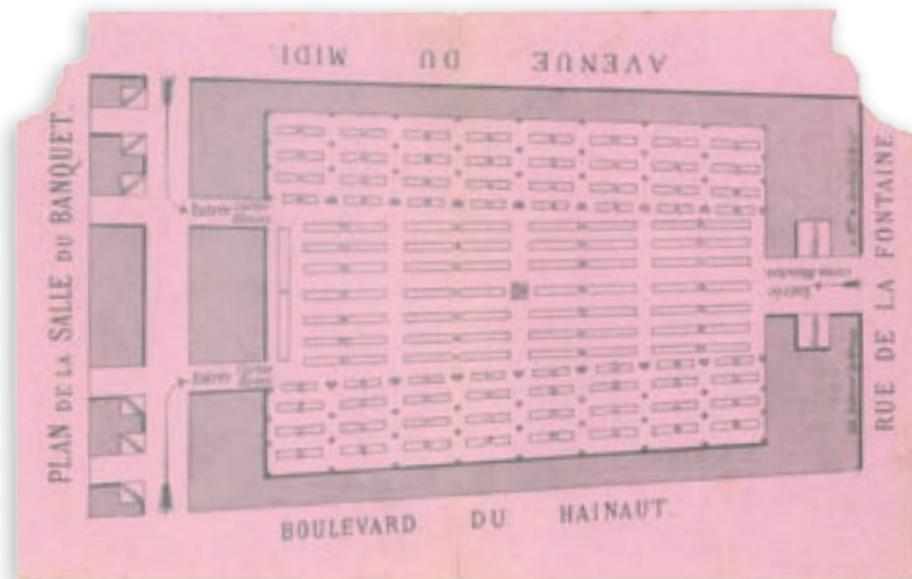


Pierre Dustin (1844-1896) (Coll. privée).

Négociant dans le cœur de Bruxelles, il fut un des deux principaux organisateurs du banquet du 30 juin 1878. Il siégea au sein du Conseil provincial du Brabant (1883-1896) et fut un des Députés permanents de cette même province (1883-1894).



Site et plan du grand Bazar du Temple tel qu'aménagé pour accueillir le banquet du 30 juin 1878 (Coll. C.J.G.).





Programme du concert donné à l'occasion du Banquet du 30 juin 1878 (Coll. privée).

Ce programme, dessiné par Fisch, fut encore imprimé en brun. Il représente un encadrement entouré de banderoles, portant les noms des principales villes libérales. Dans sa partie inférieure apparaît l'écusson belge, tandis que dans sa partie supérieure une étoile rayonnante entoure la date du 11 juin. Des chauves-souris, incarnant l'obscurantisme, éblouies par la lumière, s'enfuient à tire-d'aile.

LISTE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DES ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE LA PROVINCE DE LIÈGE QUI, THÉORIQUEMENT, FURENT CONVIÉS À ASSISTER AU GRAND BANQUET DU 30 JUIN 1878.

Arrondissement de Huy

Association libérale et constitutionnelle de l'arrondissement de Huy

Président : BURNENVILLE, Ulysse, à Huy
Vice-président : COLIN, Prosper, à Hermalle, sous Huy
Secrétaire : GREGOIRE, Fernand, à Huy
Secrétaire-adjoint : ROME, Gustave, à Amay
Trésorier : SNESSENS, François, rue du Pont, à Huy

Arrondissement de Liège

Association de l'Union Libérale de Liège

Président : de ROSSIUS, Fernand, Député, place Rouveroy
Vice-président : BOURDON, Jules, Industriel, place Saint-Pierre
Secrétaire : DWELSHAUWERS-DERY, Victor, Professeur à l'Université
Trésorier : VAN MARCKE, Charles, Avocat, boulevard de la Sauvenière

Association libérale du canton de Fexhe-Slins

Président : PETY de THOZEE, Léon, Conseiller provincial, à Othée
Vice-président : LAVALLEYE, Edouard, Juge de paix à Fexhe-lez-Slins
Secrétaire : HALBARS, Jules, Conseiller provincial à Liers

Association libérale du canton de Fléron

Président : CORNET, H., Bourgmestre de Chênée
Vice-présidents : RODBERG, Henri, Propriétaire à Soumagne
LECLERC, Henri, Professeur pensionné, à Romsée
Secrétaire : HENROTTE, Ingénieur, à Forêt
Trésorier : JADOT, Eugène, Négociant et Échevin à Beyne-Heusay

Association libérale du canton de Hollogne-aux-Pierres

Président : DE LEXHY, Mathieu, Docteur, à Grâce-Berleur
Vice-président : BODY-MOTTARD, Michel, à Hollogne
Secrétaire : HELLIN-GRISARD, Antoine, Propriétaire à Montegnée
Secrétaire-adjoint : DESTEXHE, Oscar, Avocat à Hognoul, résidant à Liège

Association libérale du canton de Seraing

Président : PEROT, Jules, Juge de paix, à Seraing
Secrétaire-trésorier : DEHOUSSE-FLOHIMONT, L., Propriétaire à Seraing

Association libérale de la commune de Chênée

Président : VANDE CASTEELE, Pierre, Employé de la Vieille-Montagne
Secrétaire-trésorier : DESOLEIL, Léon, Industriel

Association libérale communale de Fraipont

Président : MAIRLOT, Léonard, Bourgmestre
Vice-président : HEUSE-HAMEL, Emile, Directeur de moulin
Secrétaire : ZIANE, Oscar, Tanneur
Trésorier : TOMSIN, Joseph, Usinier

Comité libéral de la commune de Herstal

Président : de ROSIMONT, Henri
Vice-président : DEHOUSSE, Léopold
Secrétaire : DUPONT, Gustave

Société libérale d'Ivoz-Ramet

Président : de HEMRICOURT, Louis, Comte, Propriétaire
Vice-président : MULLER, Employé
Trésorier : DECHAMPS, Négociant
Secrétaire : HOUBAER, Employé
Secrétaire-adjoint : DEGIVE, Adolphe, Négociant

Cercle libéral de l'Est, à Liège

Président : DWELSHAUWERS-DERY, Victor, Professeur à l'Université
Vice-président : LARMOYEUX de MOREAU, Industriel
Secrétaire : SOUBRE-FLECHET, Industriel
Secrétaire-adjoint : BULTOT, Alfred, Négociant
Trésorier : FLECHET, Lambert, Industriel

Union libérale communale de Seraing

Président : DACHELET, Auguste, Ingénieur
Secrétaire-trésorier : KUBORN, Hippolyte, Pharmacien



Médailles souvenirs

Au moins deux petites médailles souvenirs furent réalisées à l'occasion du banquet du 30 juin 1878. Elles furent apparemment vendues au bénéfice des œuvres scolaires libérales de la capitale. Illustrations tirées de la revue Flash Médailles, 2006 / 1-28.

Arrondissement de Verviers

Association libérale de l'arrondissement de Verviers

Président d'honneur : LAOUREUX, Grégoire

Président : ORTMANS-HAUZEUR

Canton de Verviers

Président : ORTMANS-HAUZEUR

Vice-présidents : HERLA, Edouard | MULLENDORFF, Eugène

Trésorier : DUPUIS, Henri

Secrétaire : DECAMPS, Louis

Canton d'Aubel

Président : GILLET, Frédéric, à Aubel

Vice-président : LEGENDRE, François, à Aubel

Canton de Dison

Président : HOTERMANS, Florent, à Dison

Secrétaire : HERLA, Julien, à Dison

Canton de Limbourg

Président : DUJARDIN, Th, à Dolhain-Limbourg

Secrétaire : JONCKER-UISE, Jos., à Dolhain-Baelen

Canton de Herve

Président : DEWANDRE, Jean, à Herve

Secrétaire : MOREAU, Ernest, à Herve

Canton de Spa

Président : FRERE, Walthère, à Ensival

Canton de Stavelot

Président : MASSANGE, Grégoire, à Stavelot

Secrétaire : PIRARD, Nicolas, à Stavelot

Arrondissement de Waremme

Société Libérale de l'arrondissement de Waremme

Président : de SELYS-LONGCHAMPS, sénateur, à Waremme

Vice-président : de DIEST, Jean-Baptiste, ancien Conseiller provincial, Bourgmestre d'Avin

Secrétaire-Trésorier : LE JEUNE, Guillaume, Député permanent, ancien Député, à Waremme

Secrétaire-adjoint : JACQUES, Camille, Avocat à Waremme

Association libérale communale de Waremme

Président : LE JEUNE, Jules, Notaire, Député, Bourgmestre de Waremme

Vice-président : FRERARD, Ph., Échevin de Waremme

Secrétaire : RENIER, Secrétaire communal de Waremme



Michel Edmond, Baron de Selys-Longchamps (1813-1900).

Député (1848) puis Sénateur (1855-1900) de l'arrondissement de Waremme, il présidait la Société Libérale de l'arrondissement de Waremme en 1878.

LES LIBÉRAUX DEFILENT

Durant les deux semaines qui précédèrent ce banquet, deux imposantes manifestations avaient déjà été organisées à Anvers et à Gand, à savoir dans deux des grandes villes où les libéraux avaient obtenu un succès électoral important. Toutes les associations libérales du pays avaient été invitées à se faire représenter dans les cortèges prévus pour l'occasion. Lors de la manifestation d'Anvers du dimanche 17 juin, *l'Echo du Parlement* avait noté que "tous les délégués des associations libérales du pays portaient le bleu à la boutonnière". Le drapeau des libéraux de Lokeren, surmonté d'une énorme "croix bleue" – apparentée à la forme que les électeurs libéraux étaient amenés à tracer à côté des noms de leurs candidats – avait notamment retenu l'attention des chroniqueurs. A Gand, le 23 juin, un autre rédacteur n'avait pu s'empêcher de constater que le cortège avait parcouru la ville sous "un ciel d'un bleu pur, la couleur libérale". Ce même jour, selon les organisateurs, près de 100.000 personnes, venues des quatre coins du pays, avaient tenu à participer à la manifestation. Les rues y étaient "toutes bleues". Une très forte délégation du Hainaut accompagnait notamment Jules Bara. Parmi ses nombreux drapeaux, on remarquait notamment celui de la section du *Denier des Ecoles d'Ath* sur lequel apparaissait la "croix bleue électorale", ainsi que le drapeau improvisé des libéraux tournaisiens figurant un grand bulletin de vote coloré.

A Bruxelles, le 30 juin, une manifestation de masse fut également organisée avant le banquet que nous avons évoqué. Le cortège s'était formé au niveau du parc de Bruxelles où l'ensemble des délégations provinciales s'étaient rassemblées, la *Société des Etudiants de Bruxelles* fermant la marche avec son drapeau. Selon différents journaux libéraux de la capitale, dès le matin, la ville avait complètement changé d'aspect : "A toutes les fenêtres flottaient des drapeaux tricolores et des drapeaux bleus. Là où il n'y avait pas de drapeaux bleus, on avait attaché à la hampe des oriflammes de tissus de cette couleur. Beaucoup de dames portaient des robes et des chapeaux où le bleu dominait. Les hommes avaient le bleu à la boutonnière et même les bébés portaient des rubans bleus dans leurs cheveux". Selon un rédacteur du libéral *Courrier de Nivelles* qui s'était

trouvé à Bruxelles ce jour-là, «les marchands de bluets" avaient fait fortune en quelques minutes. Dans le cortège, chaque délégation avait été conduite par des commissaires portant au bras "un long ruban de satin bleu frangé d'or". Les associations et sociétés libérales avaient évidemment apporté leurs drapeaux. Les Anversois disposaient déjà d'un "grand étendard blanc, bleu et or". Les libéraux spadois avaient, quant à eux, réalisé un splendide écusson composé de fleurs naturelles, présentant en son centre "un lion couronné entouré de fleurs bleues, jaunes et rouges". Sur le parcours, aux balcons de certains immeubles, des femmes entièrement vêtues de bleu acclamaient les participants. Elles portaient toutes "le joli bluet devenu si rapidement populaire". Durant le dîner, quelques femmes s'étaient également chargées d'offrir aux convives des bouquets de bluets, "la petite fleur des prés".

Les derniers drapeaux allégoriques

En juin 1878, plusieurs sociétés ou associations libérales n'avaient pas encore décidé de se doter d'un drapeau bleu. Elles étaient toujours fidèles à des drapeaux allégoriques. Lors des manifestations que nous venons d'évoquer, on put ainsi encore apercevoir, au milieu des drapeaux bleus, le drapeau de *l'Association Libérale d'Ixelles*, fond vert et blanc, sur lequel se détachait "un lion terrassant un corbeau", ainsi que celui de *l'Association Libérale de Saint-Josse*, présentant "un éléphant écrasant une punaise coiffée d'un tricorne" ou bien encore celui de *l'Association Libérale de Jette-Saint-Pierre*, évoquant le *Progrès* terrassant le jésuitisme. Quelques semaines plus tard, d'autres associations bruxelloises choisirent elles aussi des drapeaux allégoriques du même genre : *l'Association Libérale de Schaerbeek* opta pour "un âne de forte taille terrassant une chauve-souris"; celle de Molenbeek-Saint-Jean /Anderlecht, pour "un aigle à trois têtes broyant dans ses serres un cloporte"; celle de Laeken, pour "une baleine terrassant une moule"; enfin, celle de Saint-Gilles, de création toute récente, pour "un crocodile coupant en deux, dans ses fortes mâchoires, un ver de farine en train de dévorer la Constitution".

LES BLEUS ET LEURS BLUETS

Comme on a pu le constater, le grand succès électoral du 11 juin 1878 fut donc pour beaucoup dans l'adoption rapide et définitive de la couleur bleue par la famille libérale. Le bleu aurait-il vraiment été mis à l'honneur si cette journée électorale s'était achevée sur un échec cuisant ? Associée à l'image d'un parti libéral victorieux, la couleur bleue, et son expression naturelle, le bluet, gagnèrent ainsi la sympathie de toute une famille politique. Ajoutons que l'adoption du bluet en tant que symbole libéral ne fut rendue possible que grâce à un avantageux concours de circonstances. Fleurissant généralement entre juin et août, le bluet affichait non seulement la couleur libérale, mais était également disponible chez les fleuristes en ce mois de juin 1878. On notera de plus que les lois électorales en vigueur à cette époque prévoyaient que les renouvellements normaux des chambres législatives survenaient toujours durant le mois de juin. Cette pratique continua à déranger les agriculteurs qui devaient arrêter leurs travaux pour participer aux opérations électorales, mais permit finalement aux libéraux d'orner fréquemment leurs boutonnières en période d'élections législatives.

Arborant le bluet et portant généralement des drapeaux de couleur bleue, pour l'opinion publique, les libéraux devinrent rapidement "les Bleus". Du reste, eux-mêmes n'étaient pas du tout hostiles, ni étrangers, à cette appellation symbolique. En février 1878, lors du premier scrutin où les bulletins de vote colorés avaient été utilisés, les libéraux virtonais avaient d'ailleurs fait imprimer chez l'Arlonais Victor Poncin une feuille électorale intitulée *Les Bleus*. Dans l'arrondissement de Nivelles, où des élections sénatoriales avaient été organisées, le soir du ballottage victorieux du 18 juin 1878, quelques libéraux wavriens étaient montés sur Bruxelles et avaient parcouru les rues de la capitale portant au chapeau une cocarde imprimée sur carton bleu portant les armes de la Belgique et l'inscription : *Vivent les Bleus !* Notons encore l'exemple des libéraux de Wareme qui, dès 1879, avaient fondé dans leur petite ville la fanfare *Les Bleus*. De leur côté, les chroniqueurs politiques d'opinion catholique usèrent à foison du qualificatif pour désigner leurs adversaires du moment. Ainsi, dès le mois d'août 1878, quelques journaux hostiles à la politique scolaire du nouveau gouvernement libéral publièrent dans leurs colonnes les paroles incisives d'une

chanson intitulée *Le bleu ministère*, destinée à être entonnée sur l'air de *La Brabançonne*. Dans la foulée naquirent de nombreuses expressions : "les merles bleus, les tyrans bleus", etc. Parallèlement, la presse libérale dans son ensemble fut rapidement et logiquement qualifiée de "presse bleue" par ses contradicteurs. Pour l'anecdote, signalons que dès le mois de juillet 1878, en Flandre Orientale, le curé de la paroisse de Saint-Amand interdit aux enfants voués à la Vierge Marie, habituellement vêtus de bleu, d'encore arborer cette "couleur souillée par les libéraux". Ils durent désormais porter la couleur catholique et donc des vêtements de couleur carmin. De leur côté, sur fond de guerre scolaire, les libéraux encouragèrent les parents des enfants fréquentant les écoles organisées par le pouvoir communal à habiller ceux-ci de vêtements de couleur bleu dès la rentrée scolaire 1879-1880. Dans le petit village de Dongelberg, près de Jodoigne, des bonnets bleus furent même offerts aux écoliers.

Les Bleus de l'arrondissement de Virton (février 1878)

Voici la liste des 171 électeurs généraux domiciliés dans l'arrondissement de Virton, qui présentèrent la candidature du libéral Arthur d'Hoffschmidt lors des élections législatives partielles du 28 février 1878 et dont les noms furent publiés dans la feuille électorale *Les Bleus*.

ANDRIN, Conseiller provincial, notaire à St-Léger
ANTOINE, Edouard, Comptable à Habay-la-Neuve
ANTOINE, Jean-Baptiste, Meunier à Muno
ANTOINE, Xavier, Négociant à Habay-la-Neuve
ARNOULD, Alexandre, Propriétaire à Habay-la-Vieille
BAKES, Félix, Meunier à Vance
BALON, Jean-François, Cultivateur à Vance
BASTIEN, Prosper, Négociant à Virton
BASTIEN, Xavier, Receveur communal à Virton
BASTIN, Jean-Joseph, Propriétaire à Lamorteau
BAUDRUX, Isidore, ancien Notaire à Habay-la-Neuve



Octave Foncin, notaire à Virton, un des Bleus du mois de février 1878 (Coll. privée).

02

LES BLEUS.

CANDIDAT LIBÉRAL
M. Arthur d'Hoffschmidt,
conseiller provincial, ancien membre de la députation permanente.

AUX ÉLECTEURS.

Il est généralement connu que dans les élections provinciales, les électeurs ont le droit de voter en blanc ou de voter pour un candidat. Mais il est également permis de voter pour un candidat en blanc, c'est-à-dire de voter pour un candidat sans que son nom soit imprimé sur le bulletin.

Il est également permis de voter pour un candidat en blanc, c'est-à-dire de voter pour un candidat sans que son nom soit imprimé sur le bulletin.

Il est également permis de voter pour un candidat en blanc, c'est-à-dire de voter pour un candidat sans que son nom soit imprimé sur le bulletin.

VIRTON. — Élection du 28 février 1878.

Représentant libéral.

D'HOFFSCHMIDT.

Représentant catholique.

DE BRUY.

Le rectangle à gauche les mots représentant libéral et d'Hoffschmidt sont imprimés en encre bleue. — Le rectangle à droite les mots représentant catholique et de Bruy sont imprimés en encre rouge.

Il faut voter dans le jour même de l'élection, sur deux ou plus de bulletins électoraux ou bulletins blancs et le bulletin blanc seul.

Si le scrutin est nul, il sera recommencé le lendemain de la date où il aura été déclaré nul. L'élection n'a lieu que si le scrutin est valide.

Il est également permis de voter pour un candidat en blanc, c'est-à-dire de voter pour un candidat sans que son nom soit imprimé sur le bulletin.

Il est également permis de voter pour un candidat en blanc, c'est-à-dire de voter pour un candidat sans que son nom soit imprimé sur le bulletin.

Il est également permis de voter pour un candidat en blanc, c'est-à-dire de voter pour un candidat sans que son nom soit imprimé sur le bulletin.

Les Bleus, feuille libérale diffusée à l'occasion des élections législatives partielles organisées dans l'arrondissement de Virton en février 1878 (Coll. privée).

Les Bleus de l'arrondissement de Virton (février 1878) - SUITE

BAUNE, Notaire, Président de l'association libérale d'Etalle

BEHIN, Louis, Négociant à Virton

BILLY, Emile, Rentier à Habay-la-Vieille

BLAISE-BASTOGNE, Henri-Joseph, Cultivateur à Florenville

BOCARD, Charles, Cultivateur à Limes

BODARD, Jean-Pierre, Cultivateur à Mussy-la-Ville

BODSON, Banquier et Conseiller communal à Habay-la-Neuve

BOMBLEZ, Pierre-Henri, Négociant à Virton

BOULANGER, Charles, Propriétaire à S^{te}-Cécile

BOUVIER-EVENEPOEL, Président de l'Association Libérale de l'arrondissement de Virton

BRAY, Jean-François, Rentier à Virton

BRAFFORT, Joseph, Cultivateur à Gérouville

BRIQUEMONT, Auguste, Hôtelier à Florenville

BRIQUEMONT, Jean-Nicolas, Rentier à Florenville

BURTON, Pierre-Joseph, Cultivateur à Baranzey

CALANDE, Godefroid, Cultivateur à Ste-Cécile

CAPON, Pierre-Joseph, Négociant à Ethe

CHRISTOPHE, François, Marchand de bois à Muno

COLLIN, Joseph, Échevin à Izel

COLLIGNON, Antoine, Propriétaire à Etalle

COLLIGNON, François-Joseph, Maréchal-ferrant à Gérouville

COLLIGNON, Maximilien, Secrétaire de l'association libérale d'Etalle

CORDIER, Louis-Antoine, Aubergiste à Tintigny

COURTOIS, J-P., Échevin à Habay-la-Neuve

COURTOIS, Michel, Négociant à Virton

CUVELIER, Robert, Médecin à Florenville

D'ASNOY, N-D., Propriétaire à Thirifays

DEHOTTE, J-L., Propriétaire à Villers-Tortru

DELFOSSÉ, Max, Propriétaire à Torgny

DEPIESSE, Victor, Marchand de bois à Marbehan

DERLET, Jean-Joseph, Conseiller communal à Bleid

DEVILLE, Gustave, Conseiller communal à Gérouville

DEWEZ, Emmanuel, Échevin à Rulles

DEWEZ, Emmanuel, Tanneur à Virton

DIDIER, François, Conseiller communal à Etalle

DOMANGE, J-J., Propriétaire à Rulles

DUMONCEAU, François, ancien Échevin de Virton

DUVIGNEAUD, J-N., Brasseur à Mussy-la-Ville

FARY, Joseph, Rentier, à Baranzey

FERIR, Jean-Joseph, Médecin-Vétérinaire à Tintigny

FIZAINE, Louis, Brasseur à Ethe

FLORENTIN, Eugène, Industriel et Conseiller communal à Habay-la-Neuve

FLORENTIN, Amédée, Industriel à Habay-la-Neuve

FONCIN, Octave, Notaire à Virton

FONDER, Guillaume, Cultivateur au Mesnil (Tintigny)

FOURNIRET, François-Louis, Cultivateur à Meix-devant-Virton

FRANCOIS, Alexis, Échevin à Harnoncourt

FRANCOIS, Jean-Baptiste, Cultivateur à Gérouville

FRANCOIS, Thomas, Secrétaire communal à Mussy-la-Ville

GALLOY, Jean-Baptiste, Bourgmestre de Muno

GAUPIN, Camille, Bourgmestre de St-Léger

GENIN, Jean-Baptiste, Propriétaire à Lamorteau

GEORGES, Jean-Baptiste, Propriétaire à Mussy-la-Ville

GEORGES, Jean-Nicolas, Propriétaire à Mussy-la-Ville

GEORGES, Henri, Négociant à Meix-devant-Virton

GERARD-JAMAIN, Propriétaire à Torgny

Les Bleus de l'arrondissement de Virton (février 1878) - SUITE

GERMAIN, Pierre-Joseph, Conseiller communal à Marbehan

GIGOT, Félix, Commissionnaire à Marbehan

GILLET, Jean-Baptiste, Boulanger à Habay-la-Neuve

GILLET-ROGIER, Négociant à Marbehan

GOSSE, Ernest, Brasseur à Florenville

GOSSE, Eugène, Rentier à Florenville

GOSSE, Léon, Industriel à Florenville

GRAFTIAUX, Norbert, Industriel à Chassepierre

GRANGE, Henri, Conseiller communal à St-Mard

GRATIA, Edouard, Médecin-Vétérinaire à Virton

GRATIA, Jean-Pierre, Propriétaire à Chantemelle

GREVISSE, François, Négociant à Habay-la-Neuve

GRODOS, Benjamin, Marchand de bois à Ste-Cécile

GUIOT, Jean-François, Conseiller communal à Han

GUIOT, Jean-Joseph, Propriétaire à Breuvanne

GUIOT-NOEL, Jean-Baptiste, Bourgmestre de Jamoigne

HARDY, François, Propriétaire à Etalle

HARMEL, Emile, Tanneur à Ste-Cécile

HARMEL, Hyacinthe, Meunier à Ste-Cécile

HENRY, Jean-Baptiste, Cultivateur à Baranzy

HENRY, Jean-Baptiste, Conseiller communal à Ste-Cécile

HENRY-BENJAMIN, Cultivateur à Breuvanne

HENRION, Xavier, Échevin à Ethe

HERMAN, Joseph, Propriétaire à Lamorteau

HERMAN, Léon, Échevin à Montquintin

HERMAN, Victor, Conseiller communal à Virton

HOBSCHETTE, Pierre, Receveur communal à Gomery

HOBSCHETTE, Jean-Baptiste, Brasseur à Virton

HOSCH, François, Meunier à Baranzy

HUBEAU, Auguste, Négociant à Florenville

HUBERT, Auguste, Négociant à Pin

HUBERT, Eugène, Conseiller provincial, Président de l'Association Libérale de Florenville

HUBERT, Gustave, Receveur communal à Florenville

HUBERT, Pierre-Joseph, Receveur pensionné à Izel

JACOB, Antoine, Cultivateur à Florenville

JACQUES, Jean-Baptiste, Conseiller communal à Lamorteau

JACQUES, J.-Henri, Receveur communal à Musson

JACQUES, Jean-François, Géomètre à Habay-la-Neuve

JACQUES, Jean-Baptiste, Propriétaire à Muno

JACQUES, Victor, Bourgmestre de Latour

JACQUES-WITRY, Échevin à Musson

JAMAIN, Jean-François, Propriétaire à Baranzy

JULLIEN, Alfred, Négociant à Virton

KRIER, Antoine, Propriétaire à Grandcourt

LAHURE, Jean-Pierre, Cultivateur à Musson

LAMBINET, H., Notaire à Virton

LAMBINET, J.-P., boutiquier à Gérouville

LAURENT, Conseiller provincial, bourgmestre de Lamorteau

LAURENT, H., Négociant à Virton

LENGER-WITRY, Tanneur à Habay-la-Neuve

LENOIR-PICARD, Cabaretier à Gérouville

LEPAGE, J.-J., Receveur communal à Tintigny

LEROY, J.-P., Propriétaire à Grandcourt

LIEGEOIS, Louis, Conseiller communal à Signeulx

LIEGEOIS, Henri, Propriétaire à Signeulx

MAITREJEAN, H.-A., Propriétaire à Bellefontaine

MAITREJEAN, J.-J., Propriétaire à Bellefontaine

MAITREJEAN, M.-J., Propriétaire à Bellefontaine
MAITREJEAN, P.-J., Propriétaire à Bellefontaine
MARECHAL, Huissier à Habay-la-Neuve
MATHIEU, François, Négociant à Villers-devant-Orval
MICHEL, Jean-Baptiste, Échevin à Bellefontaine
MICHEL, Henri, Conseiller provincial à Gérardville
MORTEHAN, J.-J., ancien Échevin à Virton
MOTUS, Léon, Industriel à Habay-la-Neuve
MOUSEL, Bernard, Bourgmestre à Florenville
NEY, Propriétaire à Orsainfaing
NEYT-FLORENTIN, Rentier à Habay-la-Neuve
OLIVIER, Jean, Cultivateur à Habay-la-Neuve
OTTE-OLIVIER, Médecin à Habay-la-Neuve
PATROUILLE, P.-H., Entrepreneur à Virton
PERIN, Jean-François, Receveur communal à Termes
PICARD, J.-L., Conseiller communal à Chantemelle
PIERRE, Louis, Cultivateur à Gérardville
PONCE, Constant, Tailleur à Florenville
PONCELET, Conseiller provincial, notaire à Florenville
PONCIN, Lucien, Éditeur à Virton
RAYMOND, H., Conseiller communal à Muno
RENAULD, Ed., Conseiller communal à Virton
REUMONT, H., Négociant à Vance
RIDREMONT, François, Conseiller communal à St-Mard
ROGER, Nicolas-Xavier, Rentier à Virton
ROGISSART, Prudent, Négociant à Muno
ROHR, Emile, Conseiller communal à Virton
SALPETIER, Englebert, Propriétaire à Termes
SAUTE, Nicolas-Jules, Rentier à Chassepierre

SCHUSTER, Pierre, Meunier à Lasoye
SIMEON, Jean-Baptiste, Conseiller communal à Chenois
SIMEON, Victor, Échevin à St-Mard
SIZAIRE, Victor, Hôtelier à Habay-la-Vieille
SOIRON, Edouard, Négociant à Habay-la-Neuve
SOSSON, François, Cultivateur à Vance
TEDESCO, L.-Ch., Médecin à Etalle
THIRY, Félix, Entrepreneur à Marbehan
THIERY, Conseiller provincial et Bourgmestre de Vance
TOUSSAINT, Hippolyte, Notaire à Florenville
TROUET, Mathieu, Conseiller communal à Termes
TSCHOFFEN, Frédéric, Candidat-Notaire à Habay-la-Neuve
VERITER, P.-J., Rentier à Etalle
WAVREIL, P.-N., Négociant en bois à Meix-devant-Virton
WOYGNET, Léopold, Propriétaire à Ruelle



LE PREMIER JOURNAL BLEU

Pour la première fois, le 30 juin 1878, le rédacteur en chef d'un journal libéral belge avait de plus décidé d'employer la couleur bleue pour l'impression de sa feuille politique. Victor Hallaux avait agi de la sorte " pour fêter la couleur bleue qui était à l'ordre du jour et à laquelle on devait la victoire libérale ". Ainsi composée de caractères bleus, la traditionnelle édition matinale du journal *La Chronique* vit sa vente doubler. Une édition spéciale, diffusée en fin d'après-midi à plus de 25.000 exemplaires, fut entièrement écoulee en seulement quelques heures. Au lendemain de la fête, Hallaux évoqua évidemment le succès qui avait couronné son initiative, même si celle-ci n'avait alors guère suscité de commentaires chez ses confrères.



Victor Hallaux (1835-1896) (Coll. Bergé)

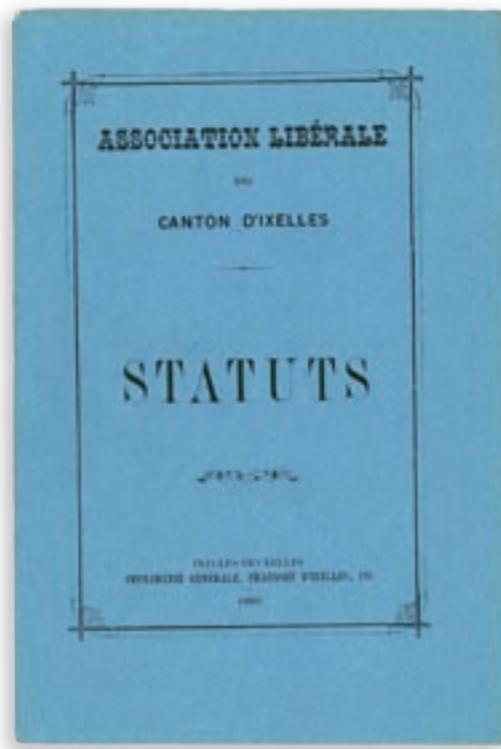
Natif de Marche-les-Dames, ce journaliste libéral, ami de Félicien Rops, qui signait ses articles sous le pseudonyme de *Victor de la Hesbaye*, participa à la création de différents journaux satiriques, dont *l'Uylenspiegel*. Il collabora aussi à la rédaction de quotidiens libéraux (*l'Etoile Belge* et *l'Indépendance Belge*), avant de fonder à Bruxelles le journal *La Chronique*. Le premier numéro de cette feuille libérale aux idées nettement progressistes et démocratiques parut le 15 décembre 1868. Depuis le 22 décembre 1877, Hallaux figurait parmi les membres de la loge maçonnique bruxelloise des *Vrais Amis de l'Union et du Progrès Réunis*.

DU BLEU PARTOUT

On notera également que dès les élections législatives du mois de juin 1878, des affiches bleues, appelant au vote libéral, avaient fait leur apparition. Elles furent notamment abondamment utilisées à Nivelles où elles rivalisèrent avec les affiches rosées de l'opinion catholique. Dans le cadre des élections communales du mois d'octobre suivant, un peu partout en Belgique, des placards, des tracts et des journaux libéraux furent imprimés sur du papier bleu. Désormais, on allait aussi utiliser ce type de support pour annoncer les réunions électorales libérales et plusieurs associations électorales allaient, par ailleurs, faire imprimer en bleu la couverture de leurs statuts.



Règlement de la Société des Electeurs libéraux de Forest-lez-Bruxelles, Bruxelles, 1878 (Coll. CJG).



Statuts de l'Association Libérale du canton d'Ixelles, Ixelles-Bruxelles, 1881 (Coll. CJG).

PARIS NO 10 ABBAYE NO 10 NO 10	<h1>LA COMMUNE</h1> <p>Journal du Canton de Saint-Josse-ten-Noode</p> <p>107-108-109-110, RUE DE LA FORTIFICATION, 111.</p> <p>Publié par la Direction : de St-Josse, Rue de l'Église, 20. J. de Schuerbeek, Rue de l'Église, 117. Pour l'Administration : rue de la Commune, 26.</p>	PARIS NO 10 ABBAYE NO 10 NO 10
--	--	--

FEDERATION LIBERALE DU CANTON DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE.

CANDIDATS

proposés pour l'élection communale du 29 octobre 1878.

Association libérale de Schaerbeek.

MM. **Bergé, Henri**, membre de la Chambre des représentants, ancien avocat.
Grand, Joseph, ancien avocat.
Carlier, Albert, conseiller avertis.
Arnould, Victor, avocat à l'ancien appel.
Wesbeke, Louis, propriétaire, ancien représentant communal d'Erkelare.
Fierens, Charles, ingénieur des arts et manufactures, ancien à l'Université de Liège.
Van Gant, Ernest, à la cour d'appel.
Hiel, Emmanuel, directeur d'usine.
Huett, Arthur, propriétaire.
Leclercq, Jean, président de la commission des travaux publics.
Magis, Maurice, ancien ingénieur en chef, directeur des postes et télégraphes.
Marckebach, Alex, président d'usine.
Theyskens, Jean, chef de bureau.
Vandewalle, Yvonne, professeur, ancien conseiller provincial de la Flandre orientale.

Association libérale de St-Josse-ten-Noode.

MM. **Janssens, F.**, ingénieur avertis.
Miscotte, P., ancien avocat.
Dedeys, E., conseiller avertis.
Ernest, Ed., conseiller avertis.
Tissot, F., conseiller avertis.
Conciers, Félix, avocat.
Dewilde, Prosper, professeur à l'Université.
Frisk, Henri, avocat.
Uthier, Paul, chef de bureau au Ministère des Travaux publics.
Van Gasteren, ingénieur.
Wastey, Alphonse, pharmacien.

Association libérale d'Ixelles.

MM. **Lacoste, Ed.**, ingénieur avertis.
Wittebeck, A., ancien avocat.
Bosse, Ed., conseiller avertis.
Wardheer, H., conseiller avertis.
Manssaga, ingénieur de l'Etat.
Poels, A., ingénieur.
Konckers, architecte de l'Etat.
Debaux, J., ingénieur de l'Etat.
Delaunoy, Ed., professeur.

Les gentlemen indépendants, sans engagements, constitutionnels, élisent le candidat cité de M. Wastey.

Le candidat leur temps.

SINCRERITE.

Belgique, le 26 octobre 1878.

Le vote libéral.

INSTRUCTION POUR NOS AMIS.

À l'égard de nos amis, libéraux avertis dans les engagements et de bon sens, libéraux, les amis de nos amis.

Le libéralisme est une doctrine, et non une secte.

L'homme est un être libre et raisonnable, et non un être aveugle.

Sur la politique, il n'y a pas de deux camps de combat.

Il importe de lire de l'association libérale, et non d'écouter les uns et les autres.

Il importe de lire de l'association libérale, et non d'écouter les uns et les autres.

L'association libérale, en Belgique, est une association de bon sens et de bon cœur.



Il faut que les élections communales s'y fassent sur un terrain libre.

L'association libérale de Schaerbeek a pour but de faire connaître nos amis et de leur donner une instruction.

Il n'y a pas de deux camps de combat.

Il n'y a pas de deux camps de combat.

Il n'y a pas de deux camps de combat.

Le vote dans le cercle qui est en faveur de l'étude.

C'est une association qui se veut tout à fait libre et indépendante.

Il n'y a pas de deux camps de combat.

Il n'y a pas de deux camps de combat.

Il n'y a pas de deux camps de combat.

Sur le 29 octobre 1878, à 8 heures du soir, à la salle de l'association libérale.

Il n'y a pas de deux camps de combat.

Il n'y a pas de deux camps de combat.



Grand meeting des Belles-Églises.

Il n'y a pas de deux camps de combat.

Il n'y a pas de deux camps de combat.

Il n'y a pas de deux camps de combat.

Il n'y a pas de deux camps de combat.

La Commune. Journal du Canton de Saint-Josse-ten-Noode, 12^{ème} année, n°22 bis, 28 octobre 1878. Journal libéral imprimé sur papier de couleur bleue dans le cadre de la préparation des élections communales du mois d'octobre 1878 (Coll. privée).



Le drapeau bleu de la Jeune Garde Libérale de Jodoigne, daté de l'année 1881 (Coll. CJG).

BLUETS CONTRE COQUELICOTS

Si les libéraux adoptèrent rapidement le bluet comme symbole politique, les catholiques mirent quelque temps avant de trouver un support matériel à la couleur carmin de leur opinion. En juin 1878, à en croire les rédacteurs de *La Chronique*, quelques catholiques bruxellois ornèrent leur chapeau d'une rose dont la teinte s'apparentait à celle de leurs candidats. Les libéraux s'opposèrent violemment à cette récupération de la rose. Quelques boutonniers furent alors malmenés et, à l'occasion du grand banquet du 30 juin, afin de préserver le caractère universel de la reine des fleurs, un parterre gigantesque comportant environ 8.000 roses fut aménagé grâce à l'initiative d'un généreux donateur.

Le même jour, François-Xavier Grégoire, un vieux militant libéral jodoignois, grand amateur d'horticulture, put se permettre lui aussi d'offrir un bouquet de roses ne comportant pas moins de 139 variétés différentes, à savoir le nombre de libéraux siégeant désormais à la Chambre et au Sénat. Ce magnifique bouquet, remis officiellement à Victor Hallaux, orna la table réservée aux journalistes bruxellois avant d'être subtilisé, en fin de journée, par le directeur du *Moniteur Belge* ! L'adoption de la rose ayant été trop violemment contestée, les catholiques optèrent finalement pour une fleur des champs, le coquelicot, dont la teinte naturelle s'apparentait au carmin. L'usage symbolique de cette fleur fut rapidement généralisé sur les bancs de la droite parlementaire.



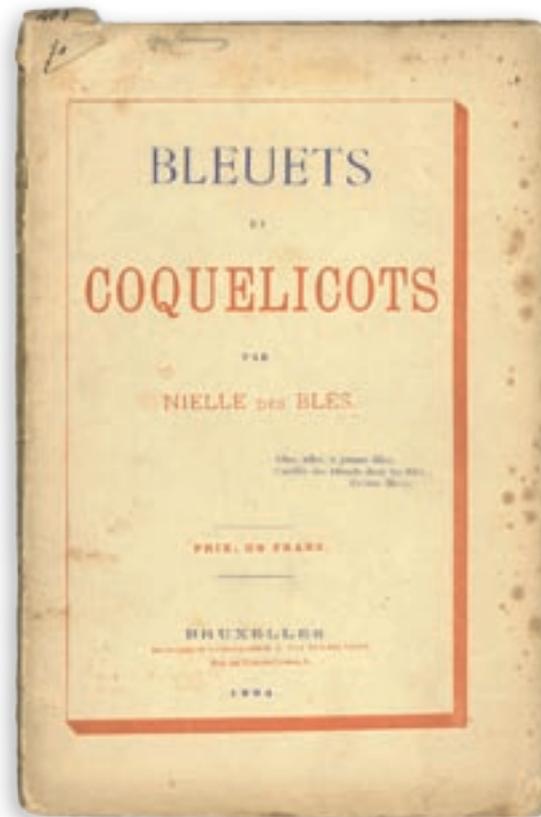
François-Xavier Grégoire, dit Grégoire-Nélis

(Sart-Risbart, 1802 – Jodoigne, 1887) (Coll. privée).

Tanneur de profession, horticulteur et pomologue de renom, mais surtout libéral d'opinion, François-Xavier Grégoire-Nélis (du nom de son épouse), siégea de longue années au sein du conseil communal de la Ville de Jodoigne et fut notamment échevin des Travaux Publics (1868-1872 / 1875-1877). En 1878, il était membre d'honneur de l'*Alliance Libérale Constitutionnelle du canton de Jodoigne*. Un de ses descendants, Olivier Hamal, siége aujourd'hui à la Chambre des Représentants en tant qu'élu liégeois.

LA LUTTE

Comme Henri Bergé et Henri Bockstael l'avaient annoncé en 1877, les deux couleurs étaient destinées à se faire face et ce bien souvent en des circonstances difficiles. Dans un chapitre de ses mémoires, le journaliste libéral Gérard Harry rappelle notamment une confrontation musclée de porteurs de bluets et de coquelicots, à laquelle il assista en 1882 à l'occasion d'une élection législative organisée dans l'arrondissement de Termonde. Par ailleurs, lors des bagarres qui éclatèrent durant la grande manifestation catholique organisée à Bruxelles le 7 septembre 1884 dans le but de soutenir le projet de la mise en oeuvre d'une nouvelle loi scolaire destinée à anéantir les effets de celle votée par les libéraux en 1879, nombre de bluets et de coquelicots changèrent de propriétaires... avec violence. Dans les jours qui précédèrent cette manifestation restée célèbre dans l'histoire politique belge sous le nom de Saint-Barthélemy des grosses caisses – en souvenir des grosses caisses perforées des fanfares catholiques participant à la manifestation –, les étudiants de l'Université Libre de Bruxelles et les membres des Jeunes Gardes Libérales raflèrent les stocks de poudre bleue conservés par les teinturiers de la capitale, destinant celle-ci à "un passage au bleu" de leurs adversaires politiques. La brochure intitulée *Bleuets et coquelicots*, publiée en fin d'année 1884 par un polémiste catholique, évoque avec beaucoup de rancœur cette journée mémorable... On retiendra aussi qu'à dater de cette époque, les étudiants libéraux de l'Université Libre de Bruxelles prirent apparemment l'habitude de "barbouiller de bleu" leurs homologues appartenant à l'opinion catholique.



Bleuets et coquelicots, par Nielle des Blés, Bruxelles, 1884 (Coll. privée).



La Une du journal satyrique libéral *Le Grelot* du 22 juin 1884 illustrant la défaite électorale de l'opinion libérale. On remarquera évidemment les coquelicots portés par le prêtre représenté sur ce document, tout comme les bluets associés à l'image de la Belgique (Coll. privée).

Doctrinaires et progressistes

Le 24 juillet 1886, l'*Association Libérale et Union Constitutionnelle de Bruxelles*, présidée par l'avocat Paul Janson, décida de réunir dans la capitale les délégués de toutes les associations libérales belges qui acceptaient le principe d'une révision immédiate de l'article 47 de la Constitution, dans le but de discuter de la création à l'échelle nationale d'un *Parti Libéral démocratique*. Ces libéraux progressistes étaient alors combattus sur le terrain politique par les libéraux doctrinaires, principalement regroupés, à l'échelle bruxelloise, au sein de la *Ligue Libérale* fondée le 22 décembre 1884. En mai 1887, alors que ces derniers se montraient encore hostiles à l'idée d'une révision constitutionnelle, les libéraux progressistes se réunirent finalement en congrès à Bruxelles sous la présidence de Janson. Les participants à cette première grande manifestation nationale de l'opinion libérale progressiste se prononcèrent, les 29 et 30 mai 1887, en faveur d'une révision de l'article 47 devant aboutir à l'octroi du droit de vote, aux Chambres, à tous les citoyens âgés de 21 ans sachant lire et écrire. Il s'agissait alors d'appliquer le principe du suffrage universel éclairé. En juin 1890 naquit une grande *Fédération Progressiste*, présidée par Janson, structure puissante qui, six mois plus tard, se prononça officiellement en faveur du suffrage universel pur et simple, principe qui ne bénéficiait pas encore du soutien des libéraux doctrinaires.

Premier Congrès Libéral progressiste, 29 et 30 mai 1887 : liste des délégués de la Province de Namur

BARRE, Léopold, ancien Président de l'Association Libérale, Bourgmestre (Dinant)

BERNARD, Arthur, Étudiant à Bruxelles (Gedinne)

BODART, Joseph, Rentier, échevin à Hingeon (Eghezée)

BOUE, O., Négociant (Gembloux)

BOUILLOT, Médecin-Vétérinaire (Fosses)

DEKKENS, Alfred, Professeur (Dinant)

DETHY, Henri, Propriétaire à Tavieres (Eghezée)

DINOT, Octave, Industriel, vice-président de l'Association Libérale (Ciney)

DRUART, Aristide (Couvin)

GILLARD, Léopold, Docteur, Conseiller provincial (Namur)

GOUTTIER, Emile, Avocat à Liège, ancien Conseiller provincial (Couvin)

GRAFE, Joseph, Avocat (Namur)

HAMBURSIN, Eugène, Ingénieur agricole (Gembloux)

HENRION, François, Cultivateur, ancien Bourgmestre à Loncée (Gembloux)

HICGUET, Camille, Propriétaire et Industriel à Auvelais (Fosses)

HOUBA, Camille, Ingénieur (Rochefort)

LALLEMAND, Désiré, Industriel (Andenne)

LEFEVRE, Gustave, Industriel, Conseiller communal et provincial, Président de la Jeune Garde Libérale (Namur)

LEGROS-BONNET, Conseiller communal (Florennes)

LENGER, Gustave, Docteur, Conseiller communal (Rochefort)

LORENT, Alexandre, Secrétaire communal à Neuville (Philippeville)

MELCHIOR, Michel, Tourneur à Auvelais (Fosses)

MELARD, Louis, Menuisier, Président de l'Association Libérale et Conseiller communal à Malonne (Namur)

MICHEL, Auguste, Industriel (Walcourt)

PROCES, Arthur, Avocat (Namur)

RICHALD-ETIENNE, Emile, Propriétaire, Conseiller communal, Président de l'Association Libérale (Ciney)

RONVAUX, Louis, Docteur, Président de l'Association Libérale, Échevin (Namur)

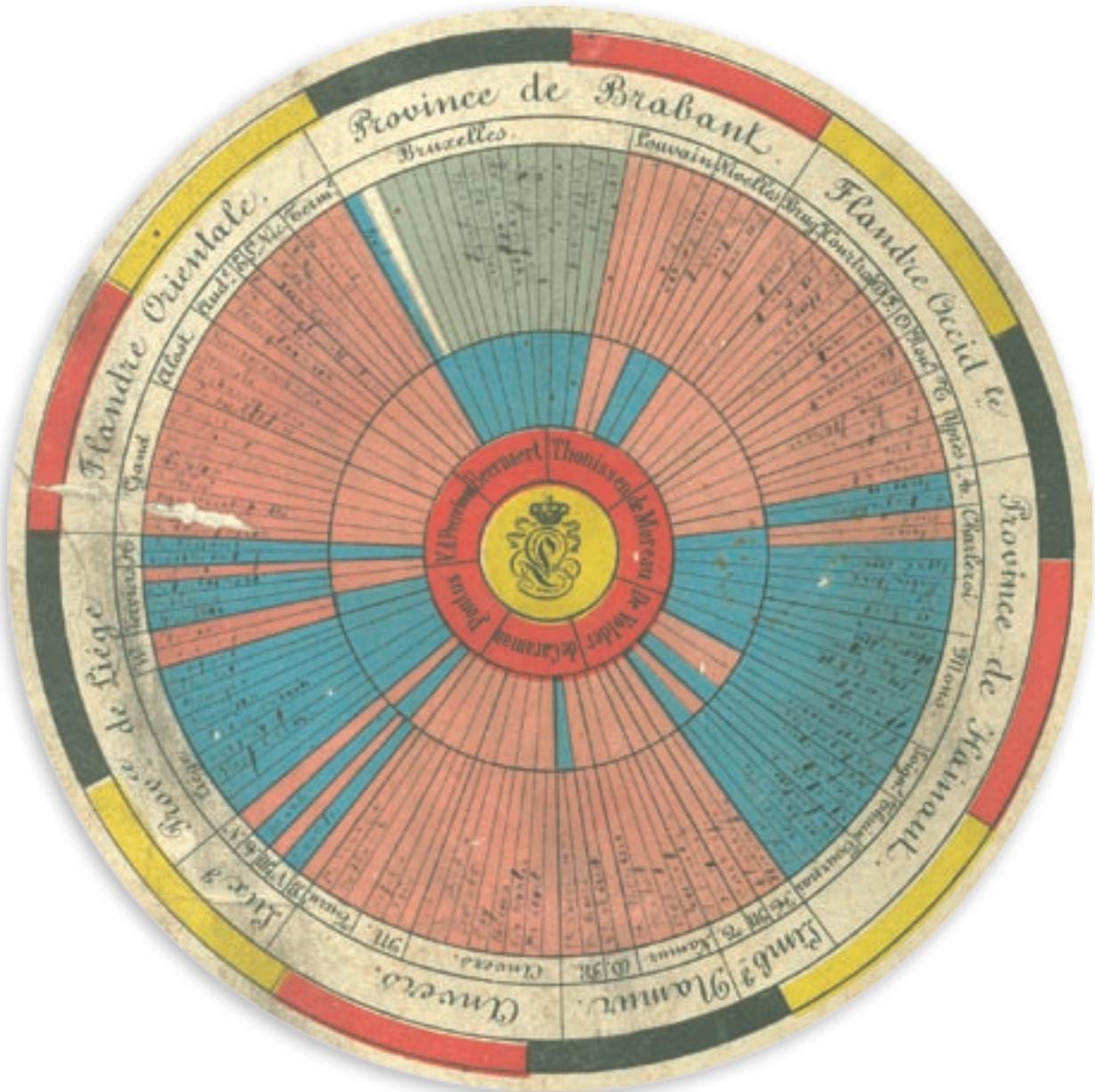
SIMON, Alfred, Médecin-Vétérinaire, Président de la Jeune Garde Libérale (Walcourt)

SPINETTE-DAL, Industriel (Andenne)

TILIS, Alexandre, Candidat-Notaire (Gembloux)

VERMER, Léopold, Avocat (Dinant)





La Rose parlementaire : composition politique de la Chambre des Représentants à la suite des élections législatives du 8 juin 1886.
 Les sièges libéraux apparaissent en couleur bleue, ceux de l'opinion catholique en couleur carmin.
 Le gris est ici réservé aux élus indépendants (de tendance catholique) de l'arrondissement de Bruxelles. Les libéraux siègent alors dans l'opposition (Coll. privée).

LA MEME COULEUR POLITIQUE

Si, en 1878, la couleur bleue avait été celle de la victoire, six années plus tard, elle n'avait pas permis aux libéraux d'éviter le retour des catholiques aux affaires. Elle n'en demeura pas moins la couleur favorite de l'opinion libérale. Lors de la grande manifestation organisée à Bruxelles le 30 juin 1889 afin de fêter le retour au parlement de l'avocat Paul Janson, élu grâce à un accord passé entre libéraux progressistes et doctrinaires, les drapeaux bleus et les bluets étaient encore bien présents et une carte-postale spéciale, polychrome, présentant le nouveau député de Bruxelles fleuri de bluets, avait d'ailleurs été éditée pour l'occasion. Ce même jour, les *Libéraux-Unis* avaient également organisé un grand banquet en l'honneur des principaux dirigeants de leur parti. Au fil des années, les victoires importantes de l'opinion libérale sur l'opinion catholique continuèrent à être annoncées en bleu par les journaux de la même "couleur politique".



Carte souvenir de la manifestation libérale du 30 juin 1889, figurant le leader libéral progressiste Paul Janson (Coll. privée).



Photographie prise lors de la manifestation libérale organisée à Bruxelles par les Libéraux-Unis, le 30 juin 1889, en l'honneur de Paul Janson. On distingue les étendards libéraux rassemblés dans le cœur de Bruxelles (Coll. privée).



Drapeau bleu de l'Association Libérale de l'arrondissement de Virton (début du XXe siècle) (Coll. CIG).

LA FIN DES BULLETINS COLORES

Dans le sillage de la première révision constitutionnelle qui en 1893 mit un terme au régime censitaire et introduisit en Belgique le suffrage universel tempéré par le vote plural, on décida d'abandonner l'usage du bulletin de vote coloré. Deux lois électorales, datées des 12 avril et 28 juin 1894, remodelèrent le code électoral. La seconde, qui régla notamment les questions relatives au bulletin de vote, avait été examinée par la Chambre durant les mois de mai et de juin 1894. Malgré l'opposition de l'ancien ministre catholique Charles Woeste, Jules de Burlet, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction Publique et chef du cabinet catholique de l'époque, avait défendu avec acharnement le principe de la suppression des bulletins colorés. Pour lui, l'élargissement du corps électoral, combiné à la multiplication du nombre de bulletins à employer en raison de l'entrée en vigueur du vote plural, allait impliquer, en cas de maintien de l'ancien usage, le décuplement des budgets habituellement dépensés pour la fabrication des bulletins. De plus, en raison de l'apparition de nouvelles formations politiques, comme le *Parti Ouvrier Belge*, on allait se trouver dans l'obligation d'utiliser de nouvelles couleurs, ce qui ne pouvait qu'augmenter encore les coûts de fabrication. Jules de Burlet avait de plus souligné le fait que les élections communales et provinciales, à l'occasion desquelles les bulletins de couleur n'étaient pas employés, n'avaient jamais connu d'incidents graves liés à la complexité des bulletins.

Pour néanmoins faciliter le vote des électeurs illettrés, le texte de loi proposa d'attribuer un numéro aux colonnes de candidats appartenant à la même opinion, après que celles-ci aient été réparties de gauche à droite sur le bulletin, mais cette fois à la suite d'un tirage au sort. Du côté libéral, seul Jules Dufrane*,

député de l'arrondissement de Mons et imprimeur de son état, intervint dans le débat. Il le fit pour appuyer le projet réaliste défendu par le cabinet catholique. Un amendement d'Adolphe Drion, député catholique de l'arrondissement de Charleroi, introduisant le principe de l'impression en couleur des numéros de colonne, fut notamment rejeté, car celui-ci ne levait pas les difficultés techniques évoquées précédemment. Le 5 juin 1894, sur proposition du député libéral montois Auguste Houzeau de Lehaie, la Chambre décida finalement que ces fameux numéros de colonnes apparaîtraient en chiffres arabes, plutôt qu'en chiffres romains, mais en noir, comme l'ensemble des caractères et motifs imprimés sur les bulletins électoraux. Une époque prenait fin.

*DUFRANE, Jules (1848-1935), imprimeur, député libéral de l'arrondissement de Mons (1892-1894) et de l'arrondissement électoral Mons-Soignies (1900-1904), puis sénateur socialiste de ce dernier arrondissement électoral (1908-1932).

LE BLEU DEMOCRATIQUE

Il restait aux libéraux à relever un grand défi, celui qui consistait à faire passer leur message politique dans les couches populaires désormais associées aux prises de décisions. L'entrée en application du suffrage universel tempéré par le vote plural nécessitait sans aucun doute une certaine forme de simplification du message politique. A l'époque, le bleu du drapeau libéral symbolisait à la fois le progrès – spécialement dans le domaine de l'instruction publique –, la résistance au cléricanisme et, sans doute, pour les militants de longue date, le libéralisme victorieux de 1878. En ces nouvelles circonstances politiques, la référence systématique à la couleur bleue ne pouvait donc que s'amplifier, offrant un solide et appréciable support symbolique au programme politique de la famille libérale.

En divers points du pays apparurent alors des feuilles politiques libérales vendues à bon marché, destinées aux nouveaux électeurs, notamment aux ouvriers. Le bleu, bien que désormais absent des bulletins, restait à l'honneur. Le journal *Le Petit Bleu* parut pour la première fois à Bruxelles le 1^{er} mai 1894. Le 23 septembre suivant, *l'Association libérale et démocratique de l'arrondissement de Soignies* diffusa également le premier numéro d'une feuille de propagande intitulée *Le drapeau Bleu*. Une année plus tard, le 22 septembre 1895, fut présenté à Liège le premier exemplaire de *L'Echo des Bleus*. Nous pourrions multiplier les exemples. Ces feuilles appartenaient généralement à l'opinion libérale progressiste et réclamaient le suffrage universel pur et simple, à l'instar de Paul Janson.

A cette époque, les milieux libéraux doctrinaires, toujours incarnés en la personne de Walthère Frère-Orban, se montraient encore hostiles à l'idée du suffrage universel, estimant que les nouveaux électeurs belges n'étaient pas suffisamment instruits pour participer aux scrutins. Souvent amenés à se faire concurrence sur le terrain électoral, libéraux doctrinaires et progressistes réussirent finalement à s'accorder et, à dater de l'année 1902, des listes communes aux deux nuances purent souvent être présentées aux électeurs. Le 6 novembre 1904, à la suite d'un succès électoral enregistré tant à Bruxelles qu'en différents lieux du pays, une grande manifestation fut organisée à Bruxelles, à l'initiative des *Jeunes Gardes Libérales*. A cette occasion, les trois grandes figures libérales du moment – Paul Janson*, Emile Feron* et Paul Hymans* – furent mises à l'honneur. A l'époque, on édita une carte-postale souvenir sur laquelle ces trois personnalités apparurent en compagnie d'un drapeau bleu. Ce fut encore dans ce même esprit d'union des forces libérales que fut publié le journal *Le Bleu. Organe de la Ligue libérale et démocratique de Marcinelle*, dont le premier numéro fut diffusé le 3 janvier 1909. En juin 1911, les doctrinaires s'étant officiellement déclarés en faveur du suffrage universel, la constitution de grands cartels électoraux rassemblant candidats socialistes et libéraux de toutes nuances put être envisagée. Dans le cadre de la campagne électorale " anticléricale " de 1912, drapeaux bleus et drapeaux rouges furent alors largement associés.

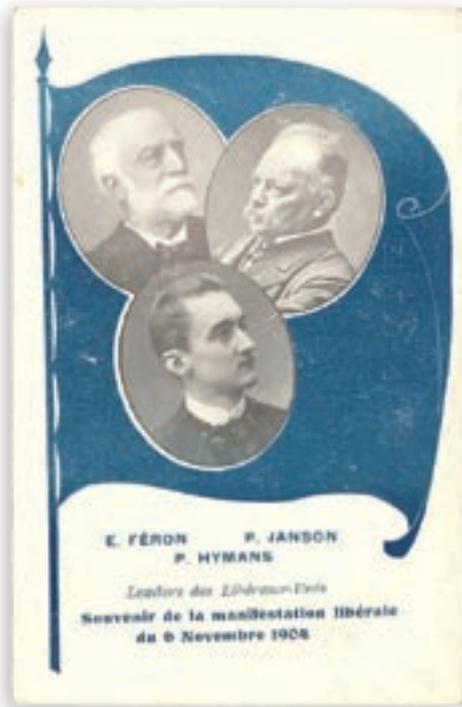
* JANSON, Paul (1840-1913), docteur en droit, député libéral de Bruxelles (1877-1884 / 1889-1894 / 1900-1913) et sénateur provincial (Liège) (1894-1900).

* FERON, Emile (1841-1918), docteur en droit, député libéral de Bruxelles (1880-1884 / 1892-1894 / 1900-1912).

* HYMANS, Paul (1865-1941), docteur en droit, député libéral de Bruxelles (1900-1941). Il fut ministre à différentes reprises à dater de l'année 1916.



Manchette du Journal " Le Petit Bleu " (Coll.CJG)



Trois cartes politiques éditées par les milieux libéraux et/ou socialistes (Coll. CG)





Drapeau bleu de la Jeune Garde Libérale et Progressiste de Bressoux (1906) (Coll. CJG).



Drapeau bleu de la Jeune Garde Libérale de Heyd (1910) (Durbuy) (Coll. CJG).





Inauguration du drapeau de la Jeune Garde Libérale de Mouscron le 3 septembre 1911 (Coll. privée)



Drapeau aux couleurs liégeoises orné d'un perron et d'un bouquet de bluets, de l'Harmonie Libérale de Sainte Walburge (1911) (Coll.CJG).



Drapeau de la Fédération des Jeunes Libérales de l'arrondissement de Nivelles (1912) (Coll. CIG)



Raoul Warocqué (1870-1917)

Né au sein d'une famille d'industriels libéraux établie à Morlanwelz, l'avocat (ULB) Raoul Warocqué siège au sein du Conseil provincial du Hainaut durant quatre années avant d'être nommé bourgmestre de Morlanwelz (1900) et d'obtenir son élection en tant que député libéral de l'arrondissement de Thuin (1900), arrondissement qu'il représenta jusqu'à l'époque de son décès. Jouissant d'une fortune considérable, il finança largement les actions du Parti Libéral en Thudinie mais accepta aussi de soutenir financièrement des associations et sociétés libérales établies en d'autres régions du pays. Nombre de structures n'hésitèrent pas à faire appel à lui pour le financement de leur drapeau bleu. Les archives politiques qu'il a laissées, conservées aujourd'hui au Musée de Mariemont, permettent notamment de recenser les 82 drapeaux qu'entre 1900 et 1913, il se fit un plaisir d'offrir en ces circonstances.

Sur l'action politique de cette personnalité libérale, voir notamment VAN DEN EYNDE, M., Raoul Warocqué. Seigneur de Mariemont (1870-1917) dans *Monographies du Musée de Mariemont*, 1, Musée de Mariemont, 1970.

Liste des 82 drapeaux offerts, par Raoul Warocqué, principalement en Hainaut, entre 1900 et 1913, à différents groupements appartenant à l'opinion libérale :

1900	MONS	Institut Industriel du Hainaut
	MORLANWELZ	Association Libérale
1901	MONT-SAINTE-GENEVIEVE	Société Sainte-Barbe
	MORLANWELZ	Jeune Garde Libérale
	MORLANWELZ	Cercle Libéralité
	LA HESTRE	Mutualité Libérale
	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	Jeune Garde Libérale
	CARNIERES	La Fraternité
1902	ERQUELINNES	Association Libérale
	ERQUELINNES	Société des Archers
	THUIN	Association Libérale
	THUIN	Fédération Libérale
	THUIN	Jeune Garde Libérale
	MORLANWELZ	La Jeunesse
1903	JAMIOULX	Fanfare de Jamioulx
	SOLRE-SUR-SAMBRE	Jeune Garde Libérale
	SOLRE-SUR-SAMBRE	Tir à l'Arc
	SENEFFE	Avant-Garde Libérale
	MORLANWELZ	Les Elèves Capacitaires
	BERSILLIES L'ABBAYE	L'Union
	NALINNES	Les Amis du Progrès
	CHIMAY	Association Libérale
	BINCHE	Association Libérale cantonale
	BEAUMONT	Association Libérale cantonale
	CHIMAY	Association Libérale cantonale
MERBES	Association Libérale cantonale	
THUIN	Association Libérale cantonale	

1904	SIVRY	Association Libérale
	MOMIGNIES	Société Chorale
	BEAUMONT	Société Emancipation
	BEAUMONT	Association Libérale
	BIERCEE	Fanfare l'Alliance
	MERBES-LE-CHATEAU	Jeune Garde Libérale
	BAILIEVRE	Jeune Garde Libérale
	CHIMAY	Jeune Garde Libérale
	BINCHE	Jeune Garde Libérale
	MERBES	Association Libérale
1905	CARNIERES	Association Libérale
	BUVRINNES	Cercle Libéral
1906	ESTINNES-AU-MONT	Cercle Libéral
	BELLECOURT	Association Libérale
1907	MANAGE	Association Libérale
	ESPINOIS	Association Libérale
1908	BOUSSU-LEZ-WALCOURT	Fanfare Libérale
	BAILEUX	Ligue Libérale
	SOLRE-SAINT-GERY	Ligue Libérale
	GRAND-RENG	Ligue Libérale
	MERBES-SAINTE-MARIE	Ligue Libérale
	CHAPELLE	Cercle de Gymnastique
	LA HESTRE	L'Harmonie Libérale
	CUL-DES-SARTS	Jeune Garde Libérale
	FORGES	Association Libérale
	LA HESTRE	Jeune Garde Libérale
1909	GOZEE	Cercle Libéral
	LEVAL-TRAHEGNIES	Association Libérale

	MORLANWELZ	L'Emulation
	HASSETT	Les Mineurs
	HAM-SUR-HEURE	Le Cercle Libéral
1910	HASSETT	Association
	BOIS D'HAINE	Association Libérale
	RIEZES	Fanfare Libérale
1911	BELLECOURT	Jeune Garde Libérale
	SIVRY	Les Pompiers
	GOUY-LEZ-PIETON	Jeune Garde Libérale
1912	BOURG-LEOPOLD	Les Mineurs
	CARNIERES	Jeune Garde Libérale
	STREE	Cercle Libéral Démocratique
	GODARVILLE	Cercle Libéral Progressiste
	HAUTE-WIHEMES	Société de Secours Mutuels
1913	LOBBES	Le Jeune Bluet
	LOBBES	Association Libérale
	HAM-SUR-HEURE	Cercle Libéral Démocratique
	HAM-SUR-HEURE	Jeune Garde Libéral Progressiste
	DIEST	Association Libérale
	HAUTES-WIHEMES	Harmonie Libérale
	BOURLERS	Association Libérale
	LEVAL-TRAHEGNIES	Jeune Garde Libérale
	MERBES-LE-CHATEAU	Les Fanfares
	SARS-LA-BUISSIERE	Jeune Garde Libérale Le Bluet
ANDERLUES	Association Libérale Progressiste	
BARBENCON	Société Mutuelle	
MERBES-SAINTE-MARIE	Les Fanfares	

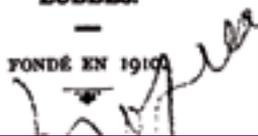


**Fanfares Thœdiniennes
K BLEUS**

Président d'honneur : M^r Warocqué
Président : M^r Vilain
Directeur : M^r Duquesne

**LE JEUNE BLUET
LOBBES.**

FONDÉ EN 1910



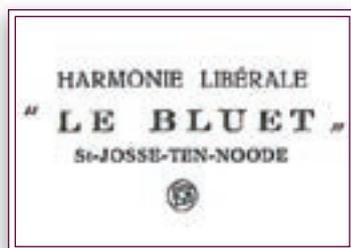
Inaugurations de drapeaux organisées sous les auspices de Raoul Warocqué, au château de Mariemont et au coeur de la ville de Thuin (début du XXe s.) (Coll. Musée de Mariemont).





LE BLEU POPULAIRE

Au fil des années, bon nombre de sociétés et d'associations créées, ou dont l'essor fut encouragé, dans le but d'entrer en contact avec les couches populaires, adoptèrent ou maintinrent des nominations faisant référence à la symbolique libérale. *L'Annuaire libéral de 1928*, bien qu'incomplet, permet de localiser certaines de celles qui survécurent au choc de la première guerre mondiale, comme le cercle artistique *Le Bluet*, de Seraing, le cercle dramatique *Les Bleus*, de Schaerbeek, le cercle d'étude et d'agrément *Le Jeune Bluet*, de Lobbes – fondé en 1910 – ou bien encore l'harmonie libérale *Le Bluet*, de Huy. Une harmonie libérale *Le Bluet* avait aussi été fondée à Saint-Josse-ten-Noode. Elle fut dotée d'un drapeau bleu en mai 1929.



Manchette du journal *Le Bluet*. Organe de la Ligue Libérale et Démocratique de Marcinelle, 1^{ère} année, n°1, 3 janvier 1909 (Coll. CjG).

Au lendemain de la première guerre mondiale furent organisés les premiers "Bals bleus". Le droit de vote, accordé aux femmes au niveau communal, comme leur présence de plus en plus importante au sein de certaines sociétés politiques, contribua sans doute à assurer le succès de ces manifestations festives, généralement organisées en hiver et nées dans le sillage de celles qui avaient accueilli l'armistice de 1918 et la libération du territoire national. *Le Bluet*, *De Koornbloem*, l'organe libéral de Molenbeek-Bruxelles, diffusé à dater du mois de janvier 1920, accueillit plus d'une fois dans ses colonnes le résumé de ces festivités fort prisées. Ajoutons que durant les années '30, à la demande de la *Société Libérale de Radio-diffusion (Solidra)* – créée en 1931 –, le baryton Georges Villier, de l'Opéra-Comique, fut le premier à produire sur les ondes la chanson intitulée *Le Drapeau Bleu*.



Drapeau du Cercle des Jeunes Gens du Vestiaire Libéral de l'Est, Liège (1918) (Coll. CJG).



Drapeau de la Jeunesse Libérale de Forest (1908-1938) (Coll. CJG).

Le Drapeau Bleu

Paroles de Jean Marnix – Musique d'Arthur Van Oost

*Au tour de l'étendard d'azur,
Groupons nos rangs et nos vaillances.
Soyons la phalange et le mur,
Soyons la phalange et le mur.
De noble effort, d'indépendances.
Dressons nos fronts tout fièrement,
Sans haine au cœur ni violences.
Nous saurons vaincre en pardonnant,
Nous saurons vaincre en pardonnant,
Les préjugés et l'ignorance.
L'aurore s'avance.
Agissons sans faiblir.*

*A nous l'espérance, le monde et l'avenir.
A nous l'espérance, le monde et l'avenir*

*Salut, Drapeau si glorieux.
Qui faites penser à nos pères,
Aux communiers ainsi qu'aux gueux,
Aux communiers ainsi qu'aux gueux,
Lions de luttes séculaires.
Beaucoup sont morts, souvenez-vous,
Mais leur sang pur fut la semence
D'un droit dont nous sommes jaloux,
D'un droit dont nous sommes jaloux :
La liberté de conscience.
L'aurore s'avance,
Agissons sans faiblir.*

*A nous l'espérance, le monde et l'avenir.
A nous l'espérance, le monde et l'avenir.*

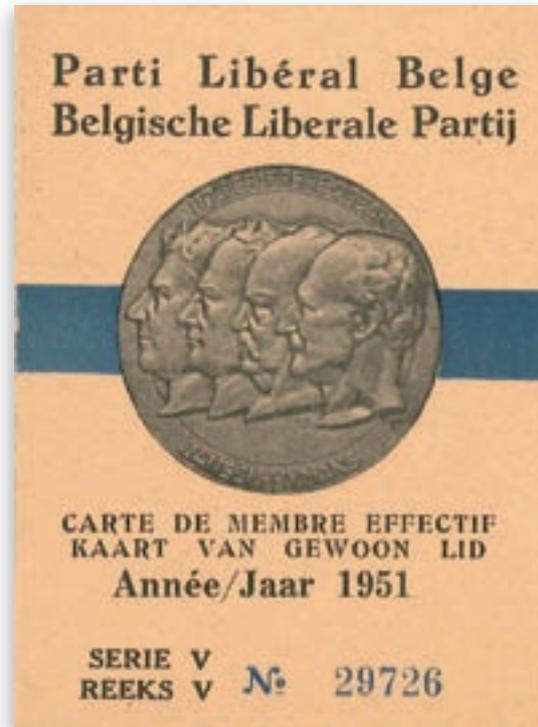
*Drapeau, toujours impollué,
Flottez sur les monts et la plaine,
Et d'un grand souffle remué,
Oui d'un grand souffle remué,
Menez partout la marche humaine.
Conduisez-nous sans nul arrêt
Et que le monde se libère,
Drapeau du droit et du progrès,
Drapeau du droit et du progrès
Conduisez-nous vers la lumière.*

*A nous l'espérance, le monde et l'avenir.
A nous l'espérance, le monde et l'avenir.*

DU BLEU DU PL AU BLEU DU PLP

Le dimanche 16 juin 1946, dans le cadre des cérémonies marquant le centième anniversaire de la fondation du parti libéral, une journée spéciale, dite "des drapeaux bleus", fut organisée à Bruxelles. Comme aux grands jours du libéralisme, des porteurs d'étendards, venus des quatre coins du pays, défilèrent dans certaines rues de la capitale, en hommage aux grands tribuns disparus ainsi qu'à toutes les victimes de la seconde guerre mondiale. Le nouveau drapeau qu'Emile Coulonvaux*, en tant que Président du *Conseil National du Parti Libéral*, avait offert en 1938 à l'*Association Libérale de l'arrondissement de Charleroi*, figurait sans doute parmi ceux que l'on avait amenés à Bruxelles pour l'occasion. Selon Coulonvaux, dans les plis de ce drapeau, "se cachait la grande âme d'un grand parti qui avait fait la prospérité matérielle de la Belgique".

*COULONVAUX, Emile (1892-1966), docteur en droit, sénateur libéral coopté (1939-1946 / 1954-1961) et sénateur provincial (Namur) (1949-1954).



Carte de membre du Parti Libéral Belge, année 1951 (Coll. CJG).



Manchette bleutée de la Nouvelle Gazette (de Bruxelles) (août 1952) (Coll. privée).

Manchette bleutée du journal Le Bluet, De Koornbloem, organe libéral de Molenbeek-Bruxelles (janvier 1952 (Coll. CJG).



A dater du mois d'octobre 1961, ce même drapeau devint aussi celui "de la liberté et du progrès", valeurs qu'adoptait sans hésitation un parti libéral complètement renoué – à savoir le *Parti de la Liberté et du Progrès* (PLP) –, présidé par le sénateur Omer Vanaudenhove, personnalité marquante qui eut souvent l'occasion de rappeler que "même le ciel est bleu". A cette époque d'ouverture philosophique, on avait prudemment décidé de faire disparaître l'adjectif libéral de la dénomination officielle du parti, mais personne n'avait envisagé l'abandon de la couleur traditionnelle, ce qui avait dû satisfaire les dirigeants du *Cercle des Etudiants Libéraux de l'ULB* qui adressaient à leurs adhérents une revue intitulée *La Penne Bleue*. A Waremme, le futur sénateur Jules Coen, l'éditeur-responsable de l'hebdomadaire libéral *Le Bleu qui Lève*, avait également accueilli la nouvelle avec soulagement, tout comme sans doute les rédacteurs du trimestriel *L'Ane bleu*, distribué depuis 1956 aux militants libéraux schaarbeekoïses.

Lors des élections communales du mois d'octobre 1964, le PLP avait particulièrement mis le bleu à l'honneur à travers un slogan accrocheur orienté contre la famille socialiste : "Puisqu'ils vous font voir rouge, n'hésitez plus, votez bleu !". Dans le cadre des conflits communautaires qui secouèrent la Belgique et le PLP, à la fin des années '60, les *Blauwe Leeuwen* – les *Lions Bleus* – du sénateur bruxellois Jan Bascour, organisés à Bruxelles depuis 1968, causèrent quant à eux bien des soucis aux instances encore nationales de la famille libérale. La fondation, à la côte belge, en mai 1966 par les *Cœuvres Hospitalières Libérales*, du home de vacances *Le Chardon Bleu*, agréé par les mutualités libérales, avait par contre été beaucoup plus pacifique.

Manchette bleutée de *L'Ane Bleu* (janvier 1962) (Coll. privée).



Tract électoral du PLP, élections communales 1964 (Coll. CJG)



Jeu de cartes aux couleurs du PLP (1965) (Coll. CJG)



Drapeau des JLP de l'arrondissement de Nivelles (1961) (Coll. CIG).



Drapeau de la Fédération Nationale des Femmes du PLP - PVV (Coll.CJG).

DU BLEU DU PLP AU BLEU DU PRL

Après l'implosion régionaliste du PLP national, le bleu allait rester la couleur tant du PLP wallon que du PL bruxellois, le bluet apparaissant sur les documents officiels diffusés par cette dernière formation. Les drapeaux du PLPW, tout comme ceux du PRLW (malgré une touche orangée) et du Parti Réformateur Libéral (PRL), fondé en juin 1979, demeurèrent évidemment fidèles à la couleur libérale.

A la veille de la fusion des communes du 1^{er} janvier 1977, le PLP du grand Mons publia le premier numéro de son organe périodique trimestriel *Le Point Bleu*, tandis que les libéraux de Montigny-le-Tilleul continuaient à diffuser *L'Eclair Bleu*, un périodique placé sous la responsabilité de la famille Cornet depuis le début des années '60. Le Vice-Premier ministre Jean Gol et le Président du PRL Louis Michel parlèrent ensuite d'une " vague bleue " lorsqu'il fallut caractériser les importants succès électoraux engrangés par leur parti lors des élections de 1981, 1984 et 1985. A la même époque, les *Jeunes Réformateurs Libéraux* utilisèrent le slogan " Bleu... sans phosphates " et les libéraux de Woluwé-Saint-Pierre reçurent le premier numéro de *Wolubleu*. Durant l'année 1990 parut également *Le bleu étoilé*, périodique destiné aux libéraux francophones de la région bruxelloise, associant le concept du bleu du PRL à celui du drapeau des Communautés Européennes. Tout comme celles que nous avons présentées jusqu'à présent, cette liste de publications faisant référence à la couleur libérale n'est évidemment pas exhaustive et nombre de sections locales diffusèrent, à leur échelle, des feuilles de contact adoptant des appellations du même type.

Bluet ornant la couverture de la brochure diffusée par le Parti Libéral bruxellois à l'occasion de son congrès de l'année 1976 (Coll. CJG).



Souvenir bleuté réalisé à l'occasion du 130^{ème} anniversaire de la fondation d'un parti libéral en Belgique (1976) (Coll. CJG).



Manchette bleutée du Point Bleu, organe périodique trimestriel du PLP du Grand Mons (janvier 1977) (Coll. CJG).

EDITION DU CENTRE PAUL HYMANS

**PROGRES
PROGRES
PROGRES
PROGRES
PROGRES**

numéro spécial

prix spécial de soutien : 100 F.

Congrès constitutif du PRLW
Liège, 25 janvier 1977



**Congrès PLP + Assemblée d'Action wallonne
= Congrès PRLW**



En octobre 1991, notons encore que ce fut un grand goéland, baptisé Jonathan – allusion littéraire – “ baguë de bleu ” comme le soulignait un journaliste du *Soir*, qui servit de mascotte électorale aux libéraux francophones. Ce même goéland allait bientôt figurer au générique des émissions télévisées de *La Pensée Libérale*. En octobre de la même année, les libéraux se réunirent à Forest national et dans la salle, parmi les personnalités, Jeanine Delruelle et Jacqueline Mayence arborèrent fièrement “ la couleur de leur parti ”, ce que remarqua évidemment *La Libre Belgique*.

En septembre 1993, à la suite de l’annonce officielle de la création d’une fédération entre le PRL et le *Front des francophones* (FDF), initiative portée par Jean Gol et Antoinette Spaak, la presse quotidienne se plut rapidement à désigner celle-ci sous le nom de *Fédération bleue amarante*, cette dernière couleur étant celle habituellement utilisée par le FDF. Aucune des deux formations fédérées n’avait évidemment pensé à abandonner sa “ couleur ” d’origine. Trois années plus tard, les diverses manifestations organisées en juin 1996 à travers toute la Belgique francophone, sous la présidence du Ministre d’Etat Louis Michel, à l’occasion de la célébration du 150^{ème} anniversaire de la fondation en Belgique d’un Parti Libéral, permirent également de remettre à l’honneur le drapeau bleu, ce symbole de fidélité à un idéal politique toujours bien vivant et porteur d’espoir pour l’avenir. Pour l’occasion, un timbre de couleur bleue, à valeur faciale, fut diffusé en Belgique. On notera qu’en 1991, la *Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique* (CGSLB-ACLVB) avait déjà obtenu l’édition d’un timbre de la même couleur dans le cadre de la célébration du centième anniversaire (1891-1991) de la fondation du premier syndicat libéral.



La Une bleutée du Pourquoi Pas?: Louis Michel, président du PRL. Bleu il veut (Coll. CJG).

Manchette de L'Eclair Bleu, organe d'information du Parti Réformateur Libéral de Montigny-le-Tilleul (mars 1987) (Coll. CJG).



Les ailes de la liberté

Xavier Puertas, Sylvain Vanholme et Rémy Lasol

Libre comme cet oiseau

Je volerai tout au bout de mes rêves

Liberté

Je frissonne au vent nouveau

A l'ouragan qui dans mon cœur se lève

Je voudrais être poussée

Comme une voile sur la vague bleue

Liberté

Laissez-moi imaginer

Que demain nous pourrions vivre mieux

Hey comme l'oiseau

Je m'sens des ailes dans le ciel tout bleu

Hey la vie c'est beau

La liberté brille au fond de nos yeux

Je sais que j'aurai la force

De balayer tous ces nuages noirs

Liberté

Avec toi j'aurai la force

De vouloir le retour de l'espoir

De partout j'entends souffler

Ce vent, ce vent de liberté

Hey comme l'oiseau

Je m'sens des ailes dans le ciel tout bleu

Hey la vie c'est beau

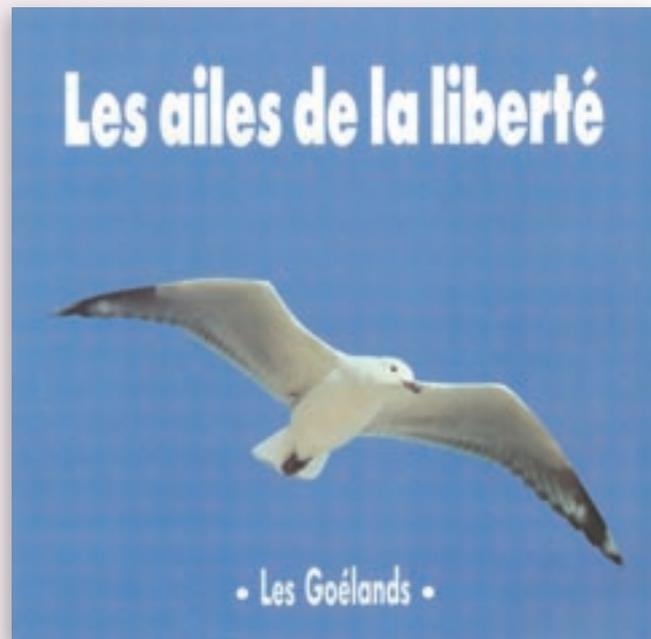
La liberté brille au fond de nos yeux

Hey comme l'oiseau

Nous volerons vers les horizons bleus

Hey visons plus haut

Oh oui, la liberté brille dans nos yeux

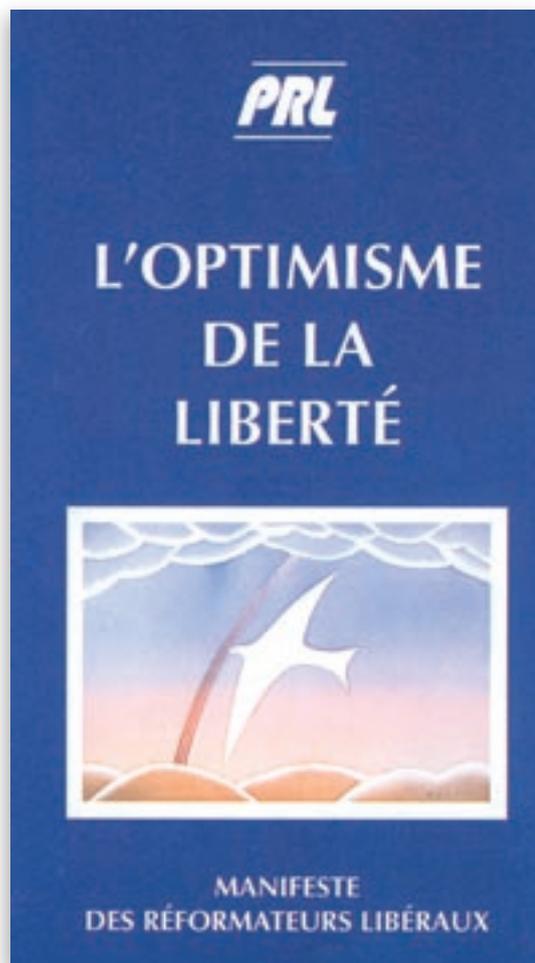




Timbre édité en 1991 à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la création du premier syndicat Liberal (Coll. CJG).



Médaille, au ruban bleuté, octroyée par la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (GSLB – ACLVB) (Coll. CJG).



Couverture bleutée du Manifeste des Réformateurs Libéraux Illustrée par une oeuvre de Folon (Coll. CJG).



Timbre émis en 1996 à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la création du Parti Libéral (Coll. CJG)





Les drapeaux du PRL lors d'une fête du 1er mai à Jodoigne (Coll. CJG).

DU BLEU DU PRL AU BLEU DU MR

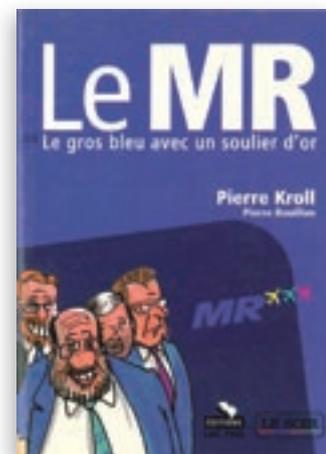
En décembre 1998, lorsque le *Mouvement des Citoyens pour le Changement* (MCC) s'associa au PRL de Louis Michel et au FDF d'Olivier Maingain pour créer la Fédération PRL-FDF-MCC, la couleur turquoise de la formation dirigée par Gérard Deprez fut naturellement adjointe aux deux précédentes. Elles appartirent toutes au "gouvernement arc-en-ciel", installé aux affaires en 1999.

Durant les semaines qui précédèrent la création officielle du *Mouvement Réformateur* (MR) en mars 2002, ce fut surtout la question de la disparition, nécessaire ou non, de l'adjectif libéral dans l'appellation du mouvement à naître qui retint l'attention. On veilla néanmoins à faire imprimer sur fond blanc les cartons d'invitation au congrès fondateur qui se tint à Bruxelles le 24 mars 2002. Ce jour-là, le sigle du nouveau mouvement politique fut officiellement présenté aux militants. Comme Jacques Miclotte, administrateur-délégué de l'agence de communication FCB, l'expliqua alors à un journaliste de la *Dernière Heure*, les dirigeants du *Mouvement* lui avaient demandé de traduire «une volonté de modernité, de mouvement et de dynamisme »,



Photographie réalisée lors de la présentation officielle du nouveau sigle de la Fédération PRL-FDF-MCC (décembre 1998). De gauche à droite, Olivier Maingain pour le FDF, Louis Michel pour le PRL et Gérard Deprez, pour le MCC (Coll. CJG).

tout en utilisant les traditionnelles couleurs de référence. Si le bleu du PRL demeura en quelque sorte prédominant, aux côtés des couleurs amarante et turquoise, la couleur jaune, faisant référence aux étoiles du drapeau européen, fit alors son apparition, le tout sur fond blanc, dans le but de traduire "le développement futuriste du MR". Aux yeux de certains, le jaune matérialisait, qui plus est, la nouvelle ouverture faite à l'électorat traditionnel de la famille sociale chrétienne. Comme le souligna *Le Soir*, en poursuivant leur politique d'ouverture, "les militants bleus voulaient battre les rouges". Après quelques mois, au niveau du drapeau, un fond bleu remplaça le fond blanc, sans que la symbolique eût particulièrement à en souffrir.



(1999 - 2003)



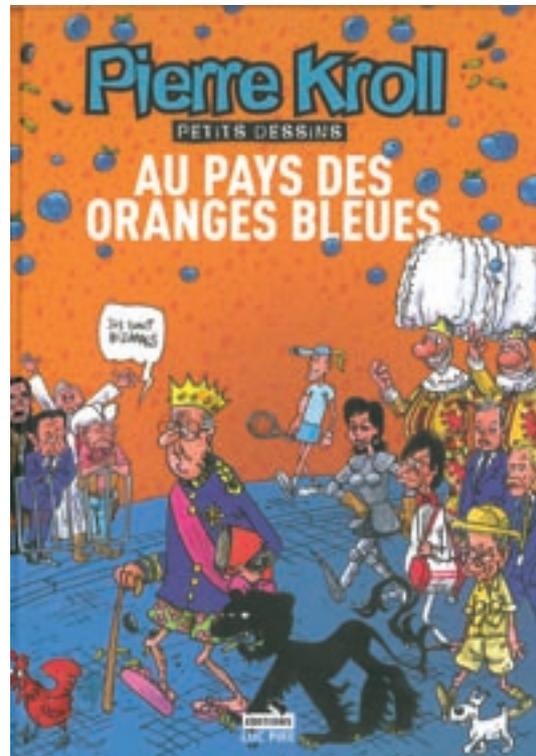
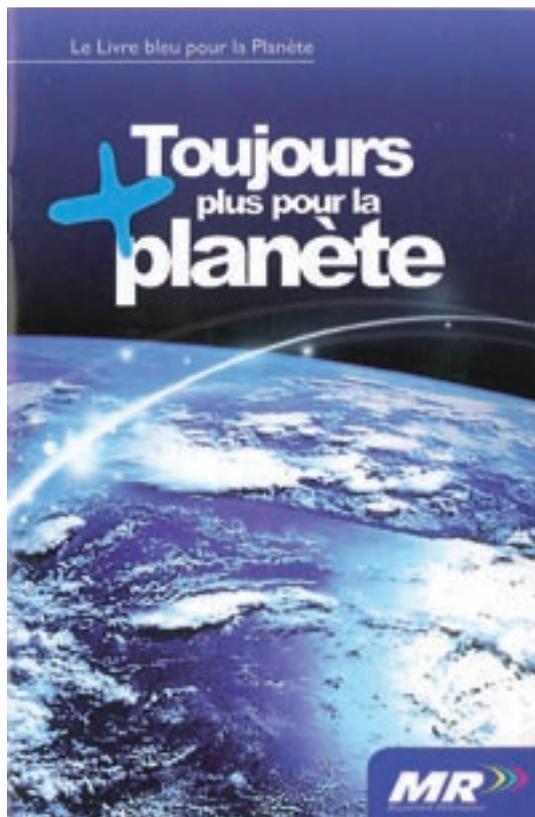
Photographie réalisée à l'occasion de la présentation du drapeau du Mouvement Réformateur (mars 2002). On reconnaîtra notamment, de gauche à droite, Olivier Maigain, Louis Michel, Daniel Ducarme, Didier Reynders et Gérard Deprez (Coll. CJG).





Les drapeaux du MR lors d'un 1^{er} mai à Jodoigne

À la suite des élections législatives de l'année 2003, au niveau du gouvernement fédéral, la *violette* succéda à l'*arc-en-ciel*, cette nouvelle appellation traduisant l'accord de gouvernement signé entre "les Bleus" et "les Rouges". Durant l'été 2007, dans le cadre des négociations politiques entamées après les élections fédérales du mois de juin, la possibilité de la création d'une *Orange bleue* fut longuement évoquée. La presse contribua à populariser cette expression même si ce fruit, à couleur libérale, ne put voir le jour. Par ailleurs, durant la campagne électorale, Didier Reynders, président des réformateurs, formula notamment différentes propositions dans le domaine de l'écologie présentés aux électeurs dans un *Livre bleu pour la Planète*.



POUR CONCLURE

En cette fin d'année 2008, il n'est donc pas une affiche, un périodique ou une brochure émanant du *Mouvement Réformateur*, de ses jeunes, de ses mouvements estudiantins, etc., qui ne fasse référence, d'une manière ou d'une autre, à la couleur bleue et pas une seule formation politique ne penserait à leur disputer le monopole de l'utilisation de celle-ci, fruit d'un long héritage. Il en est de même dans le nord du pays, où le VLD, la formation politique néerlandophone héritière du PLP-PVV, est elle aussi restée attachée à l'utilisation identitaire de la couleur bleue, tout comme, à l'échelle nationale, les mutualités libérales et les syndicats libéraux.



Périodique de l'Union Nationale des Mutualités libérales (mai-juin 2008). (Coll. CJG).



La façade, ornée de bleu, des nouveaux locaux du Mouvement Réformateur, avenue de la Toison d'Or, 84-86, à 1060, Bruxelles (2007) (Coll. CJG).

MR mag

MR

MR

MR mag

MR
Mouvement Réformateur
HISTORIQUE!
du MR, premier parti francophone



Justice & Sécurité
MR

Le livre bleu de la Justice
Toujours pour la Justice et la Sécurité
Egalité femmes/hommes
Mythe ou réalité?
MR

MR
de pouvoir d'achat

MR
sences conjugales
sionnes, toutes et tous concernés

Jeunes MR
N'attends pas que l'on te donne la parole... Prends-la!
MR

MR
Les libéraux Liégeois
inimés à M...

mag

Piccolo MR
Le mag libéral qui tient dans la poche

Piccolo MR
Le mag libéral qui tient dans la poche

SPECIAL SPORT

Le dossier
La télévision nous rend fou!

Piccolo MR
Le mag libéral qui tient dans la poche

Alain Courtois: L'interview choc!
LES ARRIVENT:
MONS PLANS DE PICCOLO

Les Cahiers du Centre

pour la Belgique?

es finances
universitaire

**La production d'électricité en Belgique
Quelle place pour le nucléaire?**

"Un autre monde est possible"

ce sexuelle
nir et punir

A VENDRE



LES ARCHIVES DU CENTRE JEAN GOL

Le Centre Jean Gol, de par sa section archivistique, figure au rang des centres d'Archives Privées reconnus par la Communauté Française de Belgique. Installées au 7^{ème} étage de l'immeuble du Mouvement Réformateur sis aux n°84-86 de l'avenue de la Toison d'Or, à 1060, Bruxelles, ses collections sont ouvertes au public, principalement aux étudiants mais également à toutes les personnes désirant en savoir plus sur l'histoire du libéralisme en Belgique, plus spécifiquement à Bruxelles et en Région wallonne. Un inventaire des principales collections est accessible sur le site du Centre Jean Gol (www.cjg.be). Toute information complémentaire quant aux modalités de consultation peut être obtenue au 0499/96.91.89.